

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 8 AVRIL 2017**

RAPPORTS OJ N°1 à 14

OJ N°1 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS - FINANCES.
BUDGET PRIMITIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL.

Le projet de budget 2017 de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est le premier budget de la nouvelle Communauté d'agglomération née de la fusion des 10 EPCI du Pays Basque au 1^{er} janvier 2017.

Il s'inscrit dans la continuité des actions et opérations menées par les EPCI préexistants, le travail de mise en place des différentes politiques publiques se poursuivant progressivement.

Les masses globales du projet de budget primitif (BP) 2017 du budget principal, qui n'incluent pas la reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats 2016, sont les suivantes (en €) :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	208 176 431.00	208 176 431.00
Investissement	84 943 520.00	84 943 520.00
TOTAL	293 119 951.00	293 119 951.00

Dans ce document : M€ = millions d'euros ; K€ = milliers d'euros.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de recettes de fonctionnement, réparties par chapitre, sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	BP 2017	%
013	Atténuations de charges	470 921,00	0,23%
70	Produits services, domaine et ventes diverses	13 964 270,00	6,71%
73	Impôts et taxes	146 035 491,00	70,15%
74	Dotations et participations	42 751 437,00	20,54%
75	Autres produits de gestion courante	2 072 108,00	1,00%
Total des recettes de gestion courante		205 294 227,00	98,62%
76	Produits financiers	12 570,00	0,01%
77	Produits exceptionnels	1 002 007,00	0,48%
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement		206 308 804,00	99,10%
042	Opérations ordre de transfert entre sections	1 867 627,00	0,90%
043	Opérations ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 867 627,00	0,90%
TOTAL		208 176 431,00	100%

1.1 Recettes réelles de la section de fonctionnement

Les impôts et taxes représentent 70% des recettes de la section de fonctionnement, pour 146M€. Retraçant des reversements de fiscalité (attributions de compensation et FNGIR essentiellement) le produit des impôts et taxes s'élève à 76,93M€.

Fiscalité hors TEOM

	Produits 2017
Produit des 4 taxes (total)	83 516 553 €
CFE	34 223 091 €
TH	47 790 022 €
FB	1 269 924 €
FNB	233 516 €
Autres produits fiscaux (total)	23 021 800 €
CVAE	17 097 921 €
TASCOM	3 838 362 €
IFER	1 609 678 €
TAFNB	475 839 €
Compensations réforme TP (total)	-9 511 627 €
DCRTP	731 764 €
FNGIR (prélèvement)	-10 243 391 €
Allocations compensatrices (total)	3 168 778 €
alloc. comp. TH	3 037 863 €
alloc. comp. TFB	6 €
alloc. comp. CFE/TP	128 217 €
alloc. comp. CVAE	2 692 €
total général	100 195 504 €

Les prévisions de ressources fiscales de la Communauté d'agglomération sont établies à partir de l'état de vote des taux 1259 FPU transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques. Comme défini dans le pacte financier et fiscal, les produits proposés au BP 2017 sont calculés au vu des taux suivants :

- TH 8.94% (taux moyen pondéré 2016),
- TF 0.29% (taux moyen pondéré 2016 : 0.297 % arrondi à l'inférieur),
- TFNB 3.87%(taux moyen pondéré 2016),
- CFE 28.49%.(taux moyen pondéré 2016).

Taxe d'habitation (TH) :

Les bases prévisionnelles se montent à 534.56 M€ (+2.3% par rapport à celles de 2016), soit un produit de 47,79 M€.

Taxe foncière sur les propriétés bâties (FB) :

Les bases prévisionnelles atteignent 437.9M€ et évoluent de 0.97% par rapport à 2016. Le produit attendu est de 1.27M€.

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

Les bases prévisionnelles sont de 120.11 M€ (+4.53% par rapport à 2016), ce qui appliqué au taux moyen pondéré de CFE de 28.49%, conduit à un produit de 34.22 M€.

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :

Le montant notifié est de 17.1 M€ contre 16.31 M€ en 2016, soit +4.82%.

TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) :

Le montant notifié s'établit à 3.84 M€ contre 4.07 M€ en 2016.

IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) :

La notification se monte à 1.61 M€ contre 1.55 M€ en 2016.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (FNB) :

Le produit attendu est de 0.709 M€, contre 0.712 M€ en 2016.

TEOM

Le territoire de la communauté d'agglomération compte 30 zones fiscales de TEOM telles qu'elles existaient avant le 1^{er} janvier 2017. Même si un budget annexe a été créé pour isoler le service de collecte et de traitement des ordures ménagères, certaines zones fiscales sont toujours gérées au sein du budget principal mais devraient basculer au budget annexe au 1^{er} janvier 2018. Il s'agit des

zones du territoire des pôles Côte Basque Adour (dont Bidart anciennement rattachée au Syndicat Bizi Garbia), Sud Pays Basque, Nive Adour et les communes d'Arcangues et Bassussary (anciennement rattachées au Syndicat Bizi Garbia).

Le produit de TEOM attendu de 36.64M€ est calculé au regard des taux proposés suivants :

- zone Côte Basque Adour	10.10%
- zone Sud Pays Basque SIED	9.92%
- zone Sud Pays Basque Hendaye	9.48%
- zone Bizi Garbia (yc Arcangues, Bassussarry, Bidart)	9.74%
- zone Nive Adour	9.64%
- zone Mouguerre 1 RC	5.30%
- zone Mouguerre 2 RB	6.75%
- zone Mouguerre 3 RA	8.19%

Autres - fiscalité

A ces produits fiscaux, il convient d'ajouter :

- la taxe de séjour pour 1,68M€ (à reverser pour 1,31M€ à l'EPIC Office de tourisme du Pays de Saint Jean de Luz)
- le reversement à la communauté d'agglomération des prélèvements Loi SRU pour 0.36M€
- les attributions de compensation négatives de certaines communes (0.048M€).

Dotations et subventions

La recette majeure du chapitre des dotations, la dotation globale de fonctionnement (DGF), est évaluée à 35.1M€. A cette recette, il convient de prélever la contribution pour redressement des finances publiques de 7.93M€ afin d'obtenir le montant net de dotation soit 27.17M€.

La dotation de compensation qui correspond au sein de la DGF à la compensation de la suppression de la part salaires de l'ex-taxe professionnelle, est évaluée à 19.03M€ (intégration faite de la compensation part salaires des communes transférée).

La dotation d'intercommunalité, autre composante de la DGF, s'élèverait à 16.06M€. En 2017, elle est calculée avec 105% du coefficient d'intégration fiscale moyen pondéré des 10 anciens EPCI (CIF).

La dotation touristique, dernière composante de la DGF, devrait être stable à 0,793 M€.

Ces estimations sont reprises de l'analyse prospective du Cabinet Espelia ; La notification de la DGF 2017 devrait intervenir très prochainement.

Les allocations compensatrices d'exonérations décidées par la loi, notifiées dans l'état de vote des taux, se décomposent comme suit :

- compensations de CFE / taxe professionnelle (dotation unique spécifique, réduction des bases des créations d'établissements et exonérations en zones d'aménagement du territoire) : 0.128 M€ contre 0.746 M€ en 2016 ;
- compensation TH contribuables modestes : 3.04 M€ contre 3.15 M€ en 2016 ;
- compensation TF et CVAE : 0.003M€.

Les dotations reçues ou prélevées pour compenser les effets engendrés par la réforme de la taxe professionnelle sont prévues à hauteur de :

- dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : + 0.73 M€
- contribution au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) : - 10.24M€.

Hors DGF et recettes de l'état 1259 FPU, le chapitre 74 compte également 3.79M€ de subventions de fonctionnement provenant de l'Etat, la Région, le Département, la CAF, dont plus de 2M€ pour les services petite enfance.

Autres recettes

Les produits des services du chapitre 70 s'élèvent à 13.96M€ et représentent 6.7% des recettes totales de fonctionnement. La plus grande partie de ces recettes provient des budgets annexes en remboursement du budget principal des frais de personnel (compte 70841) et des frais de gestion (70872). Ces deux seuls comptes enregistrent 7.84M€ de recettes contre 1.88M€ pour les recettes à caractère social, 1.33M€ pour celles liées au service de collecte des ordures ménagères.

Les autres recettes de l'Agglomération concernent principalement :

- les revenus des immeubles : 1.18M€ ;
- les recettes exceptionnelles de remboursement de sinistres ou de frais de portage foncier pour certaines communes membres : 1M€ ;
- des retours d'avances au budget général des budgets de zones : 0.64M€ ;
- des remboursements d'assurance statutaire ou autres atténuations sur rémunérations : 0.47M€.

1.2 Recettes d'ordre de la section de fonctionnement

Elles s'élèvent à 1.87M€ et correspondent à l'amortissement des subventions reçues et à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées.

2. DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les propositions de dépenses de fonctionnement pour 2017, réparties par chapitre, sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	BP 2017	%
011	Charges à caractère général	22 719 868,02	10,91%
012	Charges de personnel, frais assimilés	37 446 492,00	17,99%
014	Atténuations de produits	77 067 675,00	37,02%
65	Autres charges de gestion courante	47 260 667,00	22,70%
Total des dépenses de gestion courante		184 494 702,02	88,62%
66	Charges financières	4 108 336,74	1,97%
67	Charges exceptionnelles	294 453,00	0,14%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	112 450,00	0,05%
022	Dépenses imprévues	221 678,24	0,11%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		189 231 620,00	90,90%
023	Virement à la section d'investissement	5 267 979,00	2,53%
042	Opérations ordre de transfert entre sections	13 676 832,00	6,57%
043	Opérations ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		18 944 811,00	9,10%
TOTAL		208 176 431,00	100%

2.1 Dépenses réelles de la section de fonctionnement

Reversements de fiscalité

Le poste le plus important de la section de fonctionnement concerne les atténuations de produits (37%) qui correspondent aux reversements de fiscalité aux communes et à l'Etat.

Sur les 77.07M€ inscrits au chapitre 014, sont reversés aux communes au travers des attributions de compensation 56.45M€ soit 29.83% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces attributions de compensation prévisionnelles seront réajustées dans le courant de l'exercice budgétaire après étude par la CLECT des charges transférées par les communes à la communauté d'agglomération.

L'Etat, quant à lui, prélève sur la fiscalité de l'Agglomération notamment 10.24M€ pour le FNGIR et 7.91M€ au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

Charges de personnel

Les charges de personnel représentent 17.99% des dépenses de fonctionnement et 37.45M€. Est comptabilisée au budget principal la masse salariale de l'ensemble des agents permanents et des agents non permanents de la Communauté d'agglomération, soit 1 026 agents au regard du tableau des effectifs. Les rémunérations des agents affectés aux services faisant l'objet d'un budget annexe seront remboursées au budget principal par les budgets annexes concernés. La recette est évaluée à 4.02M€.

Subventions et contributions

Les autres charges de gestion courante (22.70%) intègrent principalement les indemnités des élus, les subventions et contributions versées aux organismes extérieurs.

Une enveloppe de 5.36M€ est inscrite au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ». Conformément aux attributions données au Conseil Permanent, ce dernier individualisera et attribuera les subventions de fonctionnement dans la limite des enveloppes prévues à cet effet au sein du budget.

Le chapitre 65 enregistre également les subventions d'équilibre aux budgets annexes (4.9M€ dont 3.55M€ pour le budget annexe Transports collectifs de personnes du Sud Pays Basque) et les indemnités et frais des élus (1.49M€).

Plus de 32M€ sont prévus pour les contributions aux organismes de regroupement et autres contributions obligatoires dont notamment :

- 15.1M€ pour le Syndicat Bil Ta Garbi
- 5.15M€ pour le SDIS
- 5.03M€ pour le STACBA
- 3.34M€ pour le Syndicat du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel
- 0.49M€ pour les CCAS du territoire.

Charges à caractère général

Ces charges de gestion s'élèvent à 22.7M€ soit 10.91% des dépenses de fonctionnement. Elles comptabilisent toutes les dépenses de fournitures, fluides, et prestations diverses nécessaires à l'activité des services.

Les charges à caractère général des services de collecte des ordures ménagères des zones gérées au sein du budget principal représentent à elles seules plus de 7.5M€.

Intérêts de la dette

Les 4.11M€ de charges financières incluent les intérêts de la dette mais également les remboursements des frais de portage de l'EPFL.

L'encours de dette du budget principal s'élève au 1^{er} janvier 2017 à :

- dette bancaire 127.14M€
- dette EPFL 10.91M€.

Provisions, charges exceptionnelles et imprévues

Ce poste comprend la réévaluation de la provision pour charge de la monétisation des comptes épargne-temps (112K€) ainsi que 294K€ de charges exceptionnelles et 222K€ de dépenses imprévues.

2.2 Dépenses d'ordre de la section de fonctionnement

Hors virement, ces opérations d'ordre s'élèvent à 13.67M€ et concernent la dotation aux amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement versées.

En sus, le virement à la section d'investissement se monte à 5.27M€.

3. EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au vu de ces propositions, la capacité d'autofinancement atteint 17.1M€ soit un taux d'épargne brute de 8.3%. Diminuée du remboursement du capital de la dette, le nouveau ratio d'épargne nette atteint 6.8M€ et 3.3% des recettes réelles de fonctionnement.

Fonctionnement en M€	Propositions BP 2017
Recettes réelles	206 308 804,00
- Charges réelles	189 231 620,00
= Epargne brute	17 077 184,00
- Rembt capital de la dette	10 279 022,00
= Epargne nette	6 798 162,00
Taux d'épargne brute	8,28%
Taux d'épargne nette	3,30%

La capacité de désendettement théorique fin 2017 s'établit à 9.8 ans, en tenant compte de ce niveau d'épargne brute et du volume d'emprunt nécessaire à la réalisation des projets d'investissements recensés pour 2017.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les propositions de dépenses d'investissement pour 2017, réparties par chapitre, sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	BP 2017	%
20	immobilisations incorporelles	2 348 360,00	2,76%
204	Subventions d'équipement versées	23 352 062,16	27,49%
21	Immobilisations corporelles	16 243 203,85	19,12%
23	Immobilisations en cours	23 434 120,99	27,59%
Total des dépenses d'équipement		65 377 747,00	76,97%
16	Emprunts et dettes assimilées	10 279 022,00	12,10%
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00%
27	Autres immobilisations financières	6 337 067,00	7,46%
020	Dépenses imprévues	82 027,00	0,10%
Total des dépenses financières		16 698 116,00	19,66%
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00%
Total des dépenses réelles d'investissement		82 075 863,00	96,62%
040	Opérations ordre de transfert entre sections	1 867 657,00	2,20%
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	1,18%
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 867 657,00	3,38%
TOTAL		84 943 520,00	100%

1.1 Dépenses réelles de la section d'investissement

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement des chapitres 20, 204, 21 et 23 ainsi que les dépenses d'avances remboursables du chapitre 27 s'élèvent à 71.71M€.

Elles regroupent les opérations d'investissement de l'ensemble de la Communauté d'agglomération, dont les principales sont présentées ci-dessous par pôle territorial.

- Pôle Côte Basque Adour

Hors restes à réaliser de l'exercice 2016, les investissements proposés pour l'exercice 2017 par le pôle Côte Basque Adour représentent 53.69M€ et concernent notamment les principales opérations suivantes.

Opérations	Montant 2017	Solde des opérations après 2017	Fin de l'AP
Acquisitions foncières (dont portages EPFL)	8 903 598 €		
Subvention TRAM'BUS	5 500 000 €	9 000 000 €	2020
Subventions Habitat (Fonds Agglo)	4 863 815 €	14 796 506 €	2022
Participation LGV SEA (Consignation auprès de la CDC)	4 602 140 €	7 638 868 €	2019
Travaux eaux pluviales (réseaux et bassins)	3 833 781 €		
Travaux d'aménagement des ZA (avances)	3 787 600 €		
Cœur de Campus	2 904 631 €	21 104 069 €	2019
FdC communes PPI 2017-2020 – AP à créer	1 963 293 €	6 578 292 €	2020
Renouvellement parc camions de collecte OM	1 036 278 €	4 825 784 €	2020
Banque alimentaire	796 320 €	1 359 947 €	2019

- **Pôle Sud Pays Basque**

Hors restes à réaliser de l'exercice 2016, les investissements proposés pour l'exercice 2017 par le pôle Sud Pays Basque représentent 9.8M€ et concernent notamment les principales opérations suivantes.

Opérations	Montant 2017	Solde des opérations après 2017	Fin de l'AP
Travaux de requalification des ZA	960 000 €	8 832 906 €	2021
Acquisitions foncières dont ZA Berroueta	1 935 000 €	6 065 000 €	2020
Halle Créative	552 295 €	3 443 776 €	2019
Cellules industrielles	112 857 €	2 724 604 €	2019
Fort de Socoa – « hors d'eau hors d'air »	456 480 €	743 520 €	2018
Travaux et équipements service collecte des OM	1 075 390 €		
Subventions Habitat	953 467 €		
Eaux pluviales – bassin avenue de la Rhune - AP à créer	514 800 €	467 200 €	2018
Aménagement Col de Lizarieta – AP à créer	120 000 €	313 000 €	2018
Autres travaux Eaux pluviales	1 278 000 €		

- **Pôle Soule Xiberoa**

Hors restes à réaliser de l'exercice 2016, les investissements proposés pour l'exercice 2017 par le pôle Soule Xiberoa représentent 2.8M€ et concernent notamment les principales opérations suivantes.

Opérations	Montant 2017	Solde des opérations après 2017	Fin de l'AP
Atelier de l'espadrille	672 500 €	2 217 500 €	2019
Maison de santé de Mauléon	258 580 €	1 519 853 €	2019
Maison de santé de Haute Soule	150 330 €	419 323 €	2019
Grange Hastoy	107 505 €	676 649 €	2019
Centre multiservices	733 000 €	0 €	2017
Centre technique	320 857 €	0 €	2017
EtxalteLab (pépinière d'entreprises agricoles) - AP à créer	134 500 €	865 500 €	

- **Pôle Garazi Baigorri**

Hors restes à réaliser de l'exercice 2016, les investissements proposés pour l'exercice 2017 par le pôle Garazi Baigorri représentent 1.4M€ et concernent notamment les principales opérations suivantes.

Opérations	Montant 2017	Solde des opérations après 2017	Fin de l'AP
Subvention du budget général au budget piscines – construction nouvelle piscine Saint Jean Pied de Port	818 709 €		2017
La Rosée – tranche 2	151 665 €	0 €	2017
Micro-crèche à Lacarre – AP à créer	48 300 €	162 700 €	2018
Jardin d'enfants Petits LASAI	265 746 €		2017

- **Pôle Pays de Bidache**

Hors restes à réaliser de l'exercice 2016, les investissements proposés pour l'exercice 2017 par le pôle Pays de Bidache représentent 1.1M€ et concernent notamment les principales opérations suivantes.

Opérations	Montant 2017	Solde des opérations après 2017	Fin de l'AP
Château de Guiche	435 956 €		
ZA Came - travaux connexes	261 424 €		
ZA Came – extension zone d'activités - phase 1 - AP à créer	242 000 €	3 741 680 €	2027

- **Pôle Errobi**

Hors restes à réaliser de l'exercice 2016, les investissements proposés pour l'exercice 2017 par le pôle Errobi représentent 0.745M€ et concernent notamment les principales opérations suivantes.

Opérations	Montant 2017	Solde des opérations après 2017	Fin de l'AP
Espace d'accueil d'entreprises (pépinière)	425 000 €		
Matériels collecte dont réforme des collectes	237 200 €		

- **Pôle Nive Adour**

Hors restes à réaliser de l'exercice 2016, les investissements proposés pour l'exercice 2017 par le pôle Nive Adour représentent 0.482M€ et concernent notamment les principales opérations suivantes.

Opérations	Montant 2017	Solde des opérations après 2017	Fin de l'AP
Dépenses d'équipement service collecte dont véhicule	382 188 €		
ZA Duboscoa (redevance et indemnités)	53 875 €		
Subventions Habitat PIG Bien chez soi	25 000 €		

- **Pôle du Pays de Hasparren**

Hors restes à réaliser de l'exercice 2016, les investissements proposés pour l'exercice 2017 par le pôle Pays de Hasparren représentent 0.414M€ et concernent notamment les principales opérations suivantes : extensions ZAE Pignadas et Xaparre 150 000 € et acquisitions de terrains 147 000 €.

- **Pôle Iholdi Oztibarre**

Hors restes à réaliser de l'exercice 2016, les investissements proposés pour l'exercice 2017 par le pôle Iholdi Oztibarre représentent 0.281M€. Ils concernent principalement l'opération « Centre d'évocation des Chemins de St Jacques » avec 244 800 € proposés pour 2017 sur 561 600 €.

- **Pôle Amikuze**

La majeure partie des crédits d'investissement étant déjà inscrits en restes à réaliser 2016 (2.1M€ pour des travaux de rénovation de la piscine Donaiki, la maison de santé ...), les investissements pour l'exercice 2017 proposés par le pôle Amikuze ne représentent que 0.073M€.

Dettes

Le remboursement en capital de la dette du budget principal sera de 10.28M€ pour un encours total de 127.14M€ portant sur 132 contrats.

1.2 Dépenses d'ordre de la section d'investissement

Hors opérations patrimoniales, elles sont égales aux recettes d'ordre de la section de fonctionnement, à savoir 1.87M€ pour le transfert des subventions d'équipement reçues et la neutralisation des amortissements des subventions versées.

Les opérations patrimoniales s'élèvent à 1M€.

2. RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les propositions de recettes d'investissement pour 2017, réparties par chapitre, sont les suivantes :

Chapitre	Libellé	BP 2017	%
13	Subventions d'investissement	4 601 995,00	5,42%
16	Emprunts et dettes assimilées	51 363 467,00	60,47%
21	Immobilisations corporelles	63 000,00	0,07%
Total des recettes d'équipement		56 028 462,00	65,70%
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 927 448,00	5,80%
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,01%
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00%
27	Autres immobilisations financières	2 385 056,00	2,81%
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 652 742,00	1,95%
Total des recettes réelles financières		8 970 246,00	10,56%
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	5 267 979,00	6,20%
040	Opérations ordre de transfert entre sections	13 676 833,00	16,10%
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	1,18%
Total des recettes d'ordre d'investissement		19 944 812,00	23,48%
TOTAL		84 943 520,00	100,00%

2.1 Recettes réelles de la section d'investissement

Les investissements 2017 sont financés au travers :

- des cessions d'actifs pour 1.65M€ (fin de portages pour les communes)
- des subventions d'équipement pour 4.6M€
- du FCTVA pour 4.93M€
- du remboursement d'immobilisations financières (dont retour d'avances remboursables) : 2.38M€.

Besoin de financement : emprunt

Compte tenu de l'autofinancement et des recettes qui viennent d'être évoquées, le financement des investissements de l'année 2017 nécessiterait un volume d'emprunts nouveaux de l'ordre de 51.36M€.

2.2 Recettes d'ordre de la section d'investissement

Hors opérations patrimoniales, les recettes d'ordre de la section d'investissement correspondent aux dépenses d'ordre de la section de fonctionnement : amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement et virement de la section de fonctionnement.

Les recettes des opérations patrimoniales sont identiques aux dépenses.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le conseil communautaire est invité à voter le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2017, selon le document budgétaire joint.

Les Budgets primitifs 2017 sont consultables sur l'URL :
ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.agglo-cotebasque.fr
Puis allez dans le répertoire FTPDAG puis dossier BP 2017 Budget principal
Ils sont tenus à disposition des élus au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que dans chaque pôle territorial

La Communauté d'Agglomération Pays Basque exerce la compétence Assainissement collectif au niveau de son pôle territorial Côte Basque – Adour.

Pour les 5 communes, le nombre d'abonnés approche 67 000, pour une population d'environ 125 000 habitants permanents.

Le patrimoine du service est principalement composé de 573 kms de réseaux d'eaux usées ou unitaires, de 5 stations d'épuration pour une capacité totale de 294 000 EqH, de 166 postes de pompage et de bassins de régulation des eaux unitaires d'une capacité totale de 34 250 m³.

Les réseaux d'assainissement de Bayonne et Boucau, ainsi que les stations d'épuration de Saint Frédéric (Bayonne), Saint Bernard (Bayonne) et Pont de l'Aveugle (Anglet) sont exploités par le service en régie du pôle territorial Côte Basque – Adour.

Les réseaux d'assainissement de Biarritz et Anglet, ainsi que la station d'épuration de Marbella (Biarritz) sont exploités par Suez Environnement dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui a pris effet le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 10 ans.

Les réseaux d'assainissement et la station d'épuration de Bidart sont exploités par Suez Environnement dans le cadre d'un contrat de délégation de service public qui a pris effet le 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 12 ans.

Les principaux investissements s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluriannuel voté en mars 2016, et contractualisé en novembre 2016 avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le tarif de l'assainissement sur le périmètre du pôle territorial Côte Basque - Adour a été harmonisé dans la continuité des décisions prises sur le programme d'investissement.

Le projet de budget primitif 2017 du service de l'assainissement du pôle territorial Côte Basque - Adour n'inclut pas la reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats 2016. Il s'établit comme suit :

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT CBA	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Exploitation	18 764 163,00	18 764 163,00
Investissement	20 259 448,00	20 259 448,00
TOTAL	39 023 611,00	39 023 611,00

I. LA SECTION D'EXPLOITATION

1. Les dépenses d'exploitation

Chap.	Dép d'exploit €	BP 2016 (*)	Total Voté 2016	Propositions BP 2017
011	Charges à caractère général	7 177 000,00	7 165 000,00	7 155 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 011 500,00	2 011 500,00	1 989 470,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	10 065,00	33 400,00
66	Charges financières	1 967 000,00	1 962 000,00	1 833 000,00
67	Charges exceptionnelles	155 000,00	209 000,00	142 000,00
68	Dotations aux provisions	10 840,00	10 840,00	15 066,00
	TOTAL Dépenses réelles	11 326 340,00	11 368 405,00	11 168 136,00
023	Virement	3 181 488,00	3 213 423,00	2 904 337,00
042	Opérations de transfert entre sections	4 710 885,00	4 710 885,00	4 691 690,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	7 892 373,00	7 924 308,00	7 596 027,00
	TOTAL Dépenses d'Exploitation	19 218 713,00	19 292 713,00	18 764 163,00

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Les charges réelles (11,171 M€) diminuent de 1,38% par rapport au BP 2016 grâce à une stabilité des charges de gestion et des charges de personnel couplée à une baisse des charges financières.

Les charges de gestion (7,155 M€), qui incluent la rémunération du fermier sur la DSP Anglet-Biarritz, diminuent de 0,3%, soit -22 K€, en raison notamment d'économies sur le marché d'évacuation des boues des stations d'épuration.

Les charges de personnel (2,034 M€ déduction non faite des recettes induites) sont en augmentation de 1,1% et tiennent compte de la poursuite de la réorganisation de la Direction Eaux et Littoral et de son service en régie, notamment par l'effet en année pleine des recrutements réalisés en 2016.

Elles répondent également à des éléments conjoncturels tels que la hausse des cotisations retraites, l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique au 1er février 2017 et la mise en œuvre du parcours professionnel, carrières et rémunérations.

Les intérêts de la dette (1,833 M€) baissent de 6,8% compte tenu d'un encours de 49,782 M€ au 1^{er} janvier 2017, soit - 3,349 M€ par rapport au 1^{er} janvier 2016.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 142 K€ et concernent principalement les annulations de titres sur participations pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) émis sur des exercices antérieurs.

Un crédit de 15 K€ est prévu pour le provisionnement de la charge des jours sur compte épargne-temps, conformément au rapport sur les provisions.

Les opérations d'ordre concernent le virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Les recettes d'exploitation

Chap.	Rec d'exploit €	BP 2016	Total Voté 2016	Propositions BP 2017
013	Remboursements	3 200,00	3 200,00	
70	Raccordements, redevances, rmbsts	16 933 900,00	16 933 900,00	16 776 410,00
74	Primes Agence de l'Eau	550 000,00	550 000,00	575 000,00
75	Divers gestion	10 000,00	10 000,00	
77	Produits exceptionnels	73 860,00	147 860,00	
	TOTAL Recettes réelles	17 570 960,00	17 644 960,00	17 351 410,00
042	Opérations de transfert entre sections	1 412 753,00	1 412 753,00	1 412 753,00
	TOTAL Recettes d'ordre	1 412 753,00	1 412 753,00	1 412 753,00
	TOTAL	18 983 713,00	19 057 713,00	18 764 163,00
002	Résultat N-1 reporté	235 000,00	235 000,00	
	TOTAL Recettes d'Exploitation	19 218 713,00	19 292 713,00	18 764 163,00

La principale recette du budget annexe est la redevance assainissement. Conformément au rapport présenté lors du Conseil communautaire du 23 mars 2016 de la Communauté d'Agglomération Côte Basque - Adour (O/J n°14) suite à l'adoption du Plan Pluriannuel d'Investissement de l'assainissement, une augmentation des tarifs sur deux exercices (2016/2017) accompagnée d'une harmonisation tarifaire a été validée. Le produit de la redevance assainissement est ainsi estimé à 14,299 M€ pour 2017, soit +2% par rapport au réalisé 2016 malgré une baisse anticipée des volumes consommés.

Le niveau de la PFAC est difficile à prévoir. La prévision au BP 2016 était de 1,2 M€. Au final, les titres émis se sont élevés à 1,837 M€ après 1,373 M€ en 2015. Pour 2017, l'objectif est de 1,8 M€.

Sur le chapitre 74, on retrouve les aides à la performance épuratoire versées par l'Agence de l'eau pour la gestion des stations d'épuration. Le chiffre inscrit est légèrement inférieur au montant perçu en 2016.

Au total, les produits réels prévisionnels s'établissent à 17,351 M€, soit -1,25% par rapport au BP 2016 qui incluait des recettes exceptionnelles (+1,25%/réalisé 2016).

Les opérations d'ordre enregistrent le transfert des subventions d'investissement à la section d'exploitation.

Compte tenu de ces éléments, la capacité d'autofinancement prévisionnelle diminue pour atteindre 6,183 M€, soit - 0,296 M€ par rapport au BP 2016 (-4,5%).

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Chap.	Dép d'inv €	BP 2016 (hors RAR)	Total Voté 2016	Propositions BP 2017
16	Emprunts et dettes	3 350 000,00	3 350 000,00	3 461 000,00
20	Études et logiciels	244 000,00	470 608,07	55 000,00
21	Immob. et Matériel	739 000,00	982 483,02	1 283 000,00
23	Travaux	9 848 504,96	14 450 679,76	13 538 530,00
458	Opérations sous mandat		264 000,00	
	TOTAL Dépenses réelles	14 181 504,96	19 517 770,85	18 337 530,00
040	Opérations de transfert entre sections	1 412 753,00	1 412 753,00	1 412 753,00
041	Opérations patrimoniales	700 000,00	628 463,00	500 000,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	2 112 753,00	2 041 216,00	1 912 753,00
	TOTAL Dépenses d'Investissement	16 294 257,96	21 558 986,85	20 250 283,00
001	Solde d'investissement reporté	14 945,73	14 945,73	
	TOTAL Dépenses d'Investissement	16 309 203,69	21 573 932,58	20 250 283,00

Le remboursement en capital de la dette (chapitre 16) s'élève à 3,461 M€ contre 3,350 M€ en 2016, du fait de la progressivité de l'amortissement.

En matière de dépenses d'équipement, le programme de travaux inscrit au budget primitif 2017 est calé sur le contenu du PPI validé lors du conseil communautaire du 23 mars 2016.

Le montant total des crédits inscrits au budget primitif s'élève à 14,758 M€ HT, contre 10,728 M€ au BP 2016, selon la ventilation suivante :

- 0,055 M€ pour les études de programmation (25 k€) et l'achat de logiciels (30 k€) ;
- 8,236 M€ pour les opérations de réhabilitation ou remplacement des réseaux d'assainissement : réhabilitation des réseaux des secteurs Arènes et bassin versant Nive à Bayonne, programmes pluriannuels sur Anglet et Biarritz, secteurs Artigauts et Haoucas à Boucau, opérations du schéma directeur d'assainissement approuvé en 2016 pour Bidart ;
- 3 M€ de Crédits de Paiement (CP) pour une opération liée à la préservation de la qualité des eaux de baignade, à savoir la création d'un bassin de stockage des eaux unitaires de 4000 m³ à Biarritz Centre (site des Thermes salins) ;
- 1,355 M€ de CP pour le remplacement, la réhabilitation ou le dévoiement des réseaux unitaires ou séparatifs situés sur le tracé des voies Tram'bus ;
- 1,230 M€ de CP pour l'opération de reconstruction - extension de la STEP Saint-Bernard, y compris acquisitions foncières (total de l'opération y compris réseaux estimé à 14,5 M€) ;
- 0,882 M€ pour les équipements et petits travaux liés à l'exploitation en régie des réseaux et stations d'épuration : achat d'un camion hydrocureur (300 k€), informatique, travaux d'amélioration et de sécurité sur les bâtiments, autosurveillance et gestion centralisée des réseaux, étude d'optimisation énergétique des stations ...

Les dépenses d'ordre entre sections concernent le transfert des subventions d'investissement à la section d'exploitation.

Sont prévues par ailleurs les opérations patrimoniales suivantes : bascule des avances sur marchés et des études en immobilisations corporelles, écritures de transfert de droits à déduction de TVA sur les travaux à Bidart.

2. Les recettes d'investissement

Chap.	Rec d'inv €	BP 2016 (hors RAR)	Total Voté 2016	Propositions BP 2017
10	Affectation du résultat N-1	2 940 462,56	2 940 462,56	
13	Subventions	1 888 857,00	1 514 416,00	4 933 583,00
16	Emprunts et dettes	4 553 906,45	6 468 863,45	4 626 428,00
20	Etudes	14 850,00	30 010,53	3 300,00
23	Travaux	1 137 171,00	1 440 330,75	2 511 475,00
27	Créances de TVA	103 033,00	363 078,29	128 000,00
458	Opérations sous mandat		264 000,00	
	TOTAL Recettes réelles	10 638 280,01	13 021 161,58	12 202 786,00
021	Virement	3 181 488,00	3 213 423,00	2 882 682,00
040	Opérations de transfert entre sections	4 710 885,00	4 710 885,00	4 710 885,00
041	Opérations patrimoniales	700 000,00	628 463,00	500 000,00
	TOTAL Recettes d'ordre	8 592 373,00	8 552 771,00	8 093 567,00
	TOTAL Recettes d'Investissement	19 230 653,01	21 573 932,58	20 296 353,00

Les subventions attendues sont estimées à 4,933 M€, dont 4,875 M€ pour la seule Agence de l'eau grâce à un important taux d'intervention dans le cadre d'une convention cadre de partenariat signée en novembre 2016, avec un taux de subvention de 32%, couplé à 30% d'avances remboursables sur 15 ans sans intérêts. Cet effort conséquent est même porté à 60% pour certaines grosses opérations retenues dans le cadre de l'appel à projets « réduction des pollutions domestiques 2016-2018 » telles que la STEP Saint Bernard.

Le montant des avances remboursables est estimé à 0,911 M€ pour 2017.

Les recettes des chapitres 20 et 23 correspondent à la participation du budget principal aux opérations sur réseaux unitaires (33% du montant HT, soit 2,515 M€).

Les remboursements de TVA sur les investissements à Bidart sont comptabilisés au chapitre 27.

En recettes d'ordre, on retrouve l'amortissement des immobilisations, le virement de la section d'exploitation et les opérations patrimoniales déjà évoquées.

Compte tenu de ces recettes, les emprunts nécessaires au financement de la section d'investissement s'élèvent à 3,676 M€ (contre 4,554 M€ au BP 2016).

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif du budget annexe de l'assainissement collectif Côte Basque – Adour pour l'exercice 2017.

Les Budgets primitifs 2017 sont consultables sur l'URL :
ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.agglo-cotebasque.fr
Puis allez dans le répertoire FTPDAG puis dossier BP 2017 Assainissement collectif Côte Basque - Adour
Ils sont tenus à disposition des élus au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que dans chaque pôle territorial

OJ N°3 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS - FINANCES. BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SUD PAYS BASQUE.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque exerce au niveau de son pôle territorial Sud Pays Basque la compétence « Assainissement collectif » sur douze communes du territoire. Les eaux usées de plus de 41 000 abonnés sont collectées via 489 km de réseaux grâce à 8 stations d'épurations dimensionnées pour 181 500 EqH.

L'exploitation du service est réalisée en concession de service public via 5 contrats. La majorité des contrats arrive à terme entre le 31/12/17 et le 30/04/18 (le contrat de collecte sur les communes d'Ahetze et d'Arbonne contracté par le syndicat URA se termine en 2020).

Un tarif unique de surtaxe est appliqué sur le territoire. Depuis 2011, 3 parts sur 4 de la facture d'assainissement ont été harmonisées. Seule la part variable du délégataire (prix au m3) varie en

fonction du contrat. Le principe des unités logements a également été généralisé afin de faire participer l'ensemble des abonnés aux investissements, y compris les saisonniers.

Un schéma directeur est en cours afin d'actualiser celui réalisé en 2008 qui est en cours de finalisation.

Le projet de budget primitif 2017 du service de l'assainissement collectif du pôle territorial Sud Pays Basque n'inclut pas la reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats 2016. Il s'établit comme suit :

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF SPB	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	6 633 966,00	6 633 966,00
Investissement	14 290 573,00	14 290 573,00
TOTAL	20 924 539,00	20 924 539,00

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses de fonctionnement en €	BP 2016 (*)	Crédits ouverts 2016	Propositions BP 2017
011	Charges à caractère général	499 837,00	603 207,00	623 012,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	436 500,00	579 500,00	579 000,00
014	Atténuation de produits	20 000,00	20 000,00	20 300,00
022	Dépenses imprévues	22 315,00	22 315,00	
65	Autres charges de gestion courante	194 284,00	194 284,00	165 278,00
66	Charges financières	464 000,00	435 865,00	357 746,00
67	Charges exceptionnelles	884 733,00	884 733,00	2 000,00
	TOTAL Dépenses réelles	2 521 669,00	2 739 904,00	1 747 336,00
023	Virement à la section d'investissement	1 447 965,00	1 326 100,00	2 145 004,00
042	Opérations de transfert entre sections	2 618 758,00	2 618 758,00	2 741 626,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	4 066 723,00	3 944 858,00	4 886 630,00
	TOTAL Dépenses de Fonctionnement	6 588 392,00	6 684 762,00	6 633 966,00

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Par rapport au budget primitif 2016, les dépenses réelles proposées au BP 2017 sont en baisse de 30.7%. Cette baisse est liée à la prise en charge en 2016 d'une dépense exceptionnelle versée au syndicat URA pour la reprise de la compétence sur les communes d'Ahetze et d'Arbonne.

Les charges générales sont en légère augmentation (+3% par rapport aux crédits ouverts en 2016). Elles intègrent une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats de concession à hauteur de 58 K€.

Les charges de personnel intègrent le remboursement au budget général des frais de personnel. Elles sont stables par rapport à 2016 (en intégrant la décision modificative), qui avait vu les dépenses s'accroître du fait de la réorganisation et du renforcement du service (2 postes de techniciens et un poste d'ingénieur Données).

L'encours de dette s'élève au 1^{er} janvier 2017 à 19.57 M€. Les intérêts de la dette incluant les intérêts courus non échus sont ainsi évalués à 358 K€.

Les autres charges de gestion (chapitre 65) sont en diminution. Elles incluent le reversement à SUEZ de la prime d'épuration 2016, elle-même en diminution.

La baisse des dépenses au chapitre 67 est liée à la prise en charge en 2016 d'une dépense exceptionnelle versée au syndicat URA pour la reprise de la compétence sur les communes d'Ahetze et d'Arbonne (675 K€).

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à 2 742 K€, en augmentation par rapport à 2016 en grande partie du fait de l'amortissement du patrimoine transféré par le syndicat URA.

Au final, la section de fonctionnement est stable (+0,7%) par rapport au budget primitif 2016.

2. Les recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes de fonctionnement en €	BP 2016 (*)	Crédits ouverts 2016	Propositions BP 2016
70	Ventes de produits, prestations ...	5 580 300,00	5 580 300,00	5 555 162,00
74	Dotations, subventions et participations	270 000,00	301 185,00	232 945,00
75	Autres produits de gestion courante	33 787,00	67 787,00	68 126,00
77	Produits exceptionnels			
	TOTAL Recettes réelles	5 884 087,00	5 949 272,00	5 856 233,00
042	Opérations de transfert entre sections	735 490,00	735 490,00	777 733,00
	TOTAL Recettes d'ordre	735 490,00	735 490,00	777 733,00
	TOTAL	6 619 577,00	6 684 762,00	6 633 966,00
002	Résultat n-1			
	TOTAL Recettes de Fonctionnement	6 619 577,00	6 684 762,00	6 633 966,00

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Le produit des services (chapitre 70) concerne les recettes payées par les usagers (surtaxes de la collectivité, redevances Agence de l'eau) et participations pour financement de l'assainissement collectif (PFAC). Les surtaxes n'intègrent pas d'augmentation des tarifs. La PFAC pour 2016 est estimée à 945 K€ (dossiers enregistrés).

Au chapitre 74 sont inscrites les recettes liées aux primes d'épuration. L'estimation est en baisse par rapport à la prévision 2016. Elle a été fixée en fonction du réalisé 2016.

Les autres produits de gestion (chapitre 75) correspondent au remboursement de taxes foncières par l'exploitant SUEZ.

Les opérations d'ordre correspondent au transfert des subventions d'équipement reçues à hauteur de 777 K€. Elles sont en augmentation du fait de la reprise de la compétence pour les communes d'Ahetze et d'Arbonne.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Chap.	Dépenses d'investissement en €	BP 2016 (hors RAR)	Crédits ouverts 2016 (*)	Propositions BP 2017
20	Dépenses imprévues	343 437,10	221 572,10	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 238 029,00	1 238 029,00	1 233 629,00
20	Immobilisations incorporelles	1 037 000,00	1 115 631,58	489 800,00
21	Immobilisations corporelles	4 301 232,00	4 856 803,93	3 295 200,00
23	Travaux en cours	4 582 369,50	5 912 013,33	6 879 100,00
26	Participations et créances rattachées à des participations			392 000,00
	TOTAL Dépenses réelles	11 502 067,60	13 344 049,94	12 289 729,00
040	Opérations de transfert entre sections	735 490,00	735 490,00	777 733,00
041	Opérations patrimoniales	363 759,00	900 145,00	1 223 111,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	1 099 249,00	1 635 635,00	2 000 844,00
	TOTAL Dépenses d'investissement	12 601 316,60	14 979 684,94	14 290 573,00

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Les dépenses réelles d'investissement du budget 2017 sont en augmentation de 6,9% par rapport au budget 2016.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 1 233 K€.

Les études prévues en 2017 portent essentiellement sur des compléments à apporter au schéma directeur (métrologie, topographie), des diagnostics et enquêtes de terrain (émissaire Archiloa,

quartier Errepira), des compléments de données SIG et la maîtrise d'œuvre externalisée des opérations de travaux.

Les dépenses d'équipement (chapitres 21 et 23) intègrent des opérations pour améliorer les réseaux (réhabilitations, mise en séparatif, réduction d'eaux claires parasites...) pour 4,9M€ (34 opérations), des opérations sur les ouvrages structurants (stations d'épuration, bassins tampons, postes de relèvement) pour 2,7 M€ et des opérations d'extension de réseau pour 2,9M€ (9 opérations).

Le budget 2017 intègre les crédits de paiement identifiés dans les AP/CP pour 3 opérations : la réalisation d'un bassin tampon sur le site de la station d'Archiloo à Saint Jean de Luz, d'une nouvelle station d'épuration à Saint Pée sur Nivelle, et la mise en séparatif de l'avenue de la Rhune à Ciboure.

Des crédits à hauteur de 392K€ sont prévus au chapitre 26 dans le cadre des procédures de renouvellement en cours des contrats d'exploitation.

Les opérations d'ordre correspondent au transfert des subventions d'équipement reçues à hauteur de 777 K€ et à la récupération de TVA à hauteur de 1 223 K€.

2. Les recettes d'investissement

Chap.	Recettes d'investissement en €	BP 2016 (hors RAR)	Crédits ouverts 2016 (*)	Propositions BP 2017
10	Dotations + réserves	2 714 349,08	2 714 349,08	
13	Subventions	1 314 016,00	5 761 986,46	1 733 500,00
16	Emprunts et dettes			5 224 221,00
27	Autres immobilisations financières	1 223 111,00	1 223 111,00	1 223 111,00
	TOTAL Recettes réelles	5 251 476,08	9 699 446,54	8 180 832,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 447 965,00	1 326 100,00	2 145 004,00
040	Opérations de transfert entre sections	2 618 758,00	2 618 758,00	2 741 626,00
041	Opérations patrimoniales	363 759,00	900 145,00	1 223 111,00
	TOTAL Recettes d'ordre	4 430 482,00	4 845 003,00	6 109 741,00
001	Résultat n-1	474 213,61	474 213,61	
	TOTAL Recettes d'Investissement	10 156 171,69	15 018 663,15	14 290 573,00

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Les recettes prévues au chapitre 13 correspondent en grande partie (1,6 M€) à des remboursements d'autres budgets (budget Eau potable, budget général pour la compétence Eaux pluviales) pour des opérations de maîtrise d'ouvrage unique sur les réseaux, et au versement de fonds européens dans le cadre du projet POCTEFA H2OGUREA (163 K€).

L'équilibre du budget nécessite un emprunt de 5.2 M€.

Les 1 223 K€ inscrits au chapitre 041 (opérations patrimoniales) correspondent aux opérations de récupérations de TVA des années antérieures.

Les opérations de transfert entre sections concernent la dotation aux amortissements.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif du budget annexe Assainissement Collectif Sud Pays Basque de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'exercice 2017.

Les Budgets primitifs 2017 sont consultables sur l'URL :

ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.agglo-cotebasque.fr

Puis allez dans le répertoire FTPDAG puis dossier BP 2017 Assainissement collectif Sud Pays Basque

Ils sont tenus à disposition des élus au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que dans chaque pôle territorial

OJ N°4 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS - FINANCES.
BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est constitué du SPANC AMIKUZE, du SPANC GARAZI BAIGORRI, du SPANC IHOLDI OZTIBARRE et du SPANC SUD PAYS BASQUE.

Le mode de gestion retenu est la régie.

Dans le cadre de ce service et conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le SPANC exerce les missions de :

- contrôle de conception des installations neuves ou à réhabiliter par le biais, notamment, de dossiers d'urbanisme ;
- contrôle de bonne exécution des installations neuves ou à réhabiliter conformément aux prescriptions techniques réglementaires en vigueur ;
- contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes ;
- contrôle des installations lors de cessions immobilières.

Le SPANC propose également deux autres services :

- service d'entretien avec une entreprise spécialisée ;
- accompagnement dans la réhabilitation des installations les plus polluantes.

Au 1^{er} janvier 2017, le SPANC a recensé 8 788 installations sur le territoire.

Le projet de budget primitif 2017 du SPANC n'inclut pas la reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats 2016. Il s'établit comme suit :

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	355 781,00	355 781,00
Investissement	225 291,00	225 291,00
TOTAL	581 072,00	581 072,00

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	Désignation	BP 2017
011	Charges à caractère général	87 612
012	Charges de personnel	221 703
65	Autres charges de gestion courante	4 558
67	Charges exceptionnelles	4 918
022	Dépenses imprévues	27 636
Dépenses réelles de fonctionnement		346 427
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 354
Dépenses de fonctionnement		355 781

Le chapitre 011 intègre les dépenses de prestations de services relatives aux missions définies ci-dessus, de même que les charges courantes de fournitures, carburant, affranchissement, locations immobilières, télécom...

Les charges de personnel (chapitre 012), poste le plus important de la section de fonctionnement, enregistrent le remboursement au budget principal des charges de personnel affectées au service.

Ce budget n'a pas contracté d'emprunt. Il ne supporte pas de charges de dette.

Les autres charges identifiées par les 4 territoires permettent de couvrir des admissions en non-valeur, des annulations de titres éventuelles ou des dépenses imprévues.

La dotation aux amortissements des immobilisations (chapitre 042) s'élève à 9 354 €.

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitres	Désignation	BP 2017
70	Produits des services, du domaine & ventes ...	239 145
74	Dotations, subventions et participations	67 842
77	Produits exceptionnels	48 794
Recettes réelles de fonctionnement		355 781

Le produit des services (chapitre 70) correspond aux redevances perçues auprès des usagers (25 K€ pour le pôle Amikuze, 53 K€ pour le pôle Garazi Baigorri, 35 K€ pour le pôle Iholdi Oztibarre et 87 K€ pour le pôle Sud Pays Basque) mais également d'autres recettes de prestations de services telles que l'instruction des dossiers d'urbanisme, le programme d'entretien, les contrôles de conception ou les contrôles pour vente.

Au chapitre 74 sont prévues les subventions d'exploitation versées par l'Agence de l'eau pour les contrôles périodiques, les contrôles de conception et la prime d'accompagnement de l'entretien.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Chapitres	Désignation	BP 2017
21	Immobilisations corporelles	7 345
45	Opérations pour compte de tiers	215 937
020	Dépenses imprévues	2 009
Dépenses réelles d'investissement		225 291

En dehors des opérations pour compte de tiers, le service SPANC génère peu de dépenses d'investissement.

Les réhabilitations d'installations subventionnées par l'Agence de l'eau et le Département sont retracées au chapitre 45 en recettes et dépenses (encaissement et reversement de subventions). Les 4 pôles ont des opérations de réhabilitations subventionnées en cours, pour un montant global de subventions à reverser de 215 937 €.

Les dépenses d'équipement (chapitres 21) intègrent des acquisitions de matériel informatique.

2. Les recettes d'investissement

Chapitres	Désignation	BP 2017
45	opérations pour compte de tiers	215 937
Recettes réelles d'investissement		215 937
040	opérations d'ordre de transfert entre sections	9 354
Recettes d'investissement		225 291

Les recettes prévues au chapitre 45 représentent les subventions versées par l'Agence de l'eau et le Département pour la réhabilitation à reverser.

Les opérations de transfert entre sections concernent la dotation aux amortissements pour 9 354 € au total des territoires.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif du budget annexe de l'assainissement non collectif de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'exercice 2017.

Les Budgets primitifs 2017 sont consultables sur l'URL :

ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.agglo-cotebasque.fr

Puis allez dans le répertoire FTPDAG puis dossier BP 2017 Assainissement non collectif

Ils sont tenus à disposition des élus au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que dans chaque pôle territorial

OJ N°5 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS - FINANCES.
BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE BIDACHE.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque exerce, au niveau de son pôle territorial Pays de Bidache, la compétence transfert, stockage et distribution d'Eau potable sur 7 communes du territoire ? ainsi que sur des antennes au niveau des communes d'Orègue, Labastide-Villefranche, Hastings (40) et Oeyregave (40). L'eau traitée est délivrée par 2 usines de production du territoire à plus de 3 000 abonnés via 345 km de réseau. Via le syndicat de production d'eau d'Auterrive auquel la Communauté d'Agglomération adhère, de l'eau est achetée pour alimenter les communes de Bardos, Bidache, Came, Guiche, Sames et les antennes d'Orègue, Hastings et Oeyregave. De l'eau est également achetée au SIAEP du Saleys et des Gaves pour alimenter les usagers d'Arancou, Bergouey-Viellenave et Labastide-Villefranche.

L'exploitation du service est déléguée à un fermier par un contrat de Délégation de Service Public signé avec la SAUR, qui s'étend du 01/01/2016 au 31/12/2027.

Un tarif unique de surtaxe est appliqué sur le territoire, depuis le 1^{er} janvier 2015, date de la prise de compétence de l'Eau Potable par la communauté de communes du Pays de Bidache, suite à la dissolution du SIAEP d'Arancou, Bergouey-Viellenave, Labastide-Villefranche et du SIAEP de la Région de Bidache.

Un schéma directeur a été validé en début d'année 2016 sur l'Unité de Distribution de la Région de Bidache. Il définit un programme d'investissement de 8,5 M€ sur 15 ans.

Un schéma directeur est en cours de réalisation sur l'Unité de Distribution d'Arancou. Il a été demandé de réaliser un programme pluriannuel d'investissement sur le même nombre d'années afin de prendre en compte les conclusions du schéma directeur de l'UDI Bidache.

Avant-propos :

Les dispositions du Code Général des Impôts imposent d'assujettir à la TVA les services d'eau des collectivités locales qui mettent à disposition de leur exploitant les investissements qu'elles ont réalisées lorsque cette mise à disposition intervient à titre onéreux, pour tous les contrats d'affermage passés à compter du 1^{er} janvier 2014.

A ce titre, le budget de l'exercice précédent était assujetti à la TVA. Cet assujettissement n'a été formalisé qu'en milieu d'année 2016. Le BP 2016 a donc été voté avec les masses budgétaires TTC.

Le projet de budget primitif 2017 du service d'Eau potable, sans la reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats 2016, s'établit comme suit :

BUDGET DE L'EAU POTABLE EPB	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	595 546,00	595 546,00
Investissement	610 622,00	610 622,00
TOTAL	1 206 168,00	1 206 168,00

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses de fonctionnement en €	BP 2016 (*)	Total voté 2016	Propositions BP 2017
011	Charges à caractère général	14 578,00 €	14 578,00 €	13 202,00 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	15 200,00 €	15 626,00 €	16 266,00 €
22	Dépenses imprévues fonctionnement	10 000,00 €	10 000,00 €	1 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 140,00 €	4 140,00 €	- €
66	Charges financières	132 535,00 €	142 055,64 €	110 884,00 €
	TOTAL Dépenses réelles	176 453,00 €	186 399,64 €	141 352,00 €
023	Virement section investissement	189 533,00 €	189 533,00 €	141 710,00 €
042	Opération d'ordre entre section	306 993,00 €	306 993,00 €	312 484,00 €
	TOTAL Dépenses d'ordre	496 526,00 €	496 526,00 €	454 194,00 €
002	Résultat n-1			- €
	TOTAL Dépenses de Fonctionnement	672 979,00 €	682 925,64 €	595 546,00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Il n'est pas opportun de comparer directement les masses budgétaires de 2016 et 2017, du fait de la prévision budgétaire 2016 avec TVA (cf. avant-propos).

Au chapitre des charges à caractère général, les dépenses sont stables ; s'ajoute simplement la cotisation au service Voirie et Réseaux de l'APGL, auparavant imputée au chapitre 65.

Les charges de personnel augmentent de 4,1% malgré un effectif stable (0.5 ETP), compte tenu, notamment, de l'augmentation des cotisations sociales et de la hausse de la valeur du point au 1^{er} février 2017.

L'encours de dette s'élève au 1^{er} janvier 2017 à 2 768 K€ en baisse par rapport à 2016. Il n'y a pas eu de nouvel emprunt réalisé en 2016.

Les intérêts de la dette incluant les intérêts courus non échus sont évalués à 111 K€.

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à 312 K€, en légère hausse par rapport à l'an passé (+1.8%).

2. Les recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes de fonctionnement en €	BP 2016 (*)	Total voté 2016	Propositions BP 2017
70	Produits des services	566 352,00 €	566 352,00 €	487 415,00 €
75	Autres produits gestion courante	5 793,00 €	5 793,00 €	5 793,00 €
	TOTAL Recettes réelles	572 145,00 €	572 145,00 €	493 208,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	100 834,00 €	100 834,00 €	102 338,00 €
	TOTAL Recettes d'ordre	100 834,00 €	100 834,00 €	102 338,00 €
	TOTAL	672 979,00 €	672 979,00 €	595 546,00 €
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement		9 946,64 €	- €
	TOTAL Recettes de Fonctionnement	672 979,00 €	682 925,64 €	595 546,00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Le produit des services (chapitre 70) concerne les recettes des ventes d'eau. Celles-ci sont estimées par application du tarif de l'eau 2017, voté en décembre 2016, sur les données consommations et abonnés réelles de 2016. Le service compte parmi ses plus gros consommateurs d'eau (> 6 000m³/an), des entreprises liées à la filière agroalimentaire du canard. La période du vide sanitaire de 2016 a amené ces entreprises à consommer moins d'eau que les années précédentes. Les calculs de la recette projetée pour 2017 prennent en compte une nouvelle fois la diminution des consommations d'eau due à un vide sanitaire.

Les produits de gestion (chapitre 75) concernent les redevances versées par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'occupation du dôme des réservoirs.

Les opérations d'ordre correspondent au transfert des subventions d'équipement reçues.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Chap.	Dépenses d'investissement en €	BP 2016 (hors RAR) (*)	Propositions BP 2017
16	Emprunts et dettes assimilées	137 879,85 €	120 837,00 €
020	Dépenses imprévues (investissement)	75 000,00 €	- €
20	Immobilisations incorporelles	24 000,00 €	- €
23	Immobilisations en cours	997 186,00 €	387 447,00 €
	TOTAL Dépenses réelles	1 234 065,85 €	508 284,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 834,00 €	102 338,00 €
041	Opérations patrimoniales	206 552,00 €	- €
	TOTAL Dépenses d'ordre	307 386,00 €	102 338,00 €
	TOTAL	1 541 451,85 €	610 622,00 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €
	TOTAL Dépenses d'Investissement	1 541 451,85 €	610 622,00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 121 K€.

Les dépenses d'équipement (387 K€) concernent pour 54 K€ des nouveaux crédits pour le programme de travaux 2016 (suite à l'attribution du marché à bons de commande), pour 67 K€ des nouveaux crédits pour le complément au programme de travaux 2016 (nouveaux travaux indispensables rajoutés en cours d'année 2016) et pour 266 K€ des crédits pour le programme de travaux 2017.

Ces dépenses d'équipement intègrent des opérations pour améliorer le service rendu (extension ou déplacement de réseau) pour 360 K€ et des opérations de sécurisation de la ressource pour 27 K€.

Les opérations d'ordre au chapitre 040 correspondent au transfert des subventions d'équipement reçues.

Les opérations d'ordre au chapitre 041 correspondent au transfert de droit à déduction de TVA, caduque au 1^{er} janvier 2016 (cf. avant-propos).

2. Les recettes d'investissement

Chap.	Recettes d'investissement en €	BP 2016 (hors RAR) (*)	Propositions BP 2017
10	Dotations Fonds divers Réserves	68 374,70 €	- €
13	Subventions d'investissement reçues	326 450,00 €	111 030,00 €
16	Emprunts en euros	- €	45 398,00 €
	TOTAL Recettes réelles	394 824,70 €	156 428,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	189 533,00 €	141 710,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	306 993,00 €	312 484,00 €
041	Opérations patrimoniales	206 552,00 €	- €
27	Autres immobilisations financières	206 552,00 €	- €
	TOTAL Recettes d'ordre	909 630,00 €	454 194,00 €
	TOTAL	1 304 454,70 €	610 622,00 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	248 566,33 €	- €
	TOTAL Recettes d'Investissement	1 553 021,03 €	610 622,00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Les subventions au chapitre 13 sont attribuées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Elles concernent les projets de travaux de renouvellement du programme 2017 retenus à l'appel à projet « Fuites dans les réseaux ».

L'équilibre du budget primitif 2017, sans la reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats 2016, est atteint en prévoyant un emprunt de 45 K€.

Les opérations d'ordre concernent : le virement de crédits de la section de fonctionnement (chapitre 021), la dotation aux amortissements (chapitre 040) et le transfert de droit à déduction de TVA (chapitres 041 et 27, caduque au 1^{er} janvier 2016 cf. avant-propos).

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif du budget annexe Eau Potable Bidache de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'exercice 2017.

Les Budgets primitifs 2017 sont consultables sur l'URL :
ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.agglo-cotebasque.fr
Puis allez dans le répertoire FTPDAG puis dossier BP 2017 Eau potable Bidache

Ils sont tenus à disposition des élus au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que dans chaque pôle territorial

OJ N°6 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS - FINANCES. BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE EAU POTABLE SUD PAYS BASQUE.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque exerce au niveau de son pôle territorial Sud Pays Basque la compétence « Eau potable » sur douze communes du territoire. L'eau potable est délivrée à partir des 6 usines de production du territoire à plus de 43 000 abonnés via 777 km de réseau. L'adhésion au syndicat mixte L'eau d'ici lui permet d'acheter de l'eau pour alimenter les communes d'Ahetze, Arbonne et Guéthary. De l'eau est également achetée au syndicat URA pour une partie d'Arbonne.

L'exploitation du service est réalisée en régie sur la majeure partie de la commune de Sare et via 7 contrats de concessions pour le reste du territoire. La majorité des contrats arrive à terme entre le 31/12/17 et le 30/04/18 (le contrat de distribution sur les communes d'Ahetze et d'Arbonne contracté par le syndicat URA se termine en 2020).

Un tarif unique de surtaxe est appliqué sur le territoire. Depuis 2011, 3 parts sur 4 de la facture d'eau potable ont été harmonisées. Seule la part variable du délégataire (prix au m3) varie en fonction du contrat. Le principe des unités logements a également été généralisé afin de faire participer l'ensemble des abonnés aux investissements, y compris les saisonniers.

Un schéma directeur a été validé en 2014. Il définit un programme d'investissement de 55 M€ sur 15 années.

Le projet de budget primitif 2017 du service de l'eau potable du pôle territorial Sud Pays Basque n'inclut pas la reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats 2016. Il s'établit comme suit :

BUDGET DE L'EAU POTABLE SPB	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	2 629 982,00	2 629 982,00
Investissement	6 843 262,00	6 843 262,00
TOTAL	9 473 244,00	9 473 244,00

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses de fonctionnement en €	BP 2016 (*)	Crédits ouverts 2016	Propositions BP 2017
011	Charges à caractère général	151 303,00	164 054,00	159 575,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	194 200,00	201 000,00	197 875,00
014	Atténuation de produits	35 191,00	35 191,00	38 345,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	2 000,00	2 000,00
66	Charges financières	354 802,00	463 302,00	332 647,00
67	Charges exceptionnelles	654 725,50	585 545,50	74 738,00
	TOTAL Dépenses réelles	1 392 221,50	1 451 092,50	805 180,00
023	Virement à la section d'investissement	696 815,05	671 095,05	971 124,00
042	Opérations de transfert entre sections	764 629,00	764 629,00	853 678,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	1 461 444,05	1 435 724,05	1 824 802,00
	TOTAL Dépenses de Fonctionnement	2 853 665,55	2 886 816,55	2 629 982,00

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Par rapport au budget primitif 2016, les dépenses réelles proposées au BP 2017 sont en baisse de 42.2%. Cette baisse est liée à la prise en charge en 2016 d'une dépense exceptionnelle versée au syndicat URA pour la reprise de la compétence sur les communes d'Ahetze et d'Arbonne (580 K€).

Les charges générales sont en légère augmentation (+5.5%). Elles intègrent une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des contrats de concession à hauteur de 42 945 €.

Les charges de personnel intègrent le remboursement au budget général des frais de personnel et le remboursement à la commune de Sare du personnel mis à disposition pour l'exploitation de la Régie.

L'encours de dette s'élève au 1^{er} janvier 2017 à 8 882 K€. Les intérêts de la dette incluant les intérêts courus non échus sont ainsi évalués à 332.6 K€.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) concernent le versement d'indemnités aux agriculteurs inclus dans les périmètres de protection des captages.

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à 854 K€, en augmentation par rapport à 2016 en grande partie du fait de l'amortissement du patrimoine transféré par le syndicat URA.

Au final, la section de fonctionnement diminue de 7,8% par rapport au budget primitif 2016.

2. Les recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes de fonctionnement en €	BP 2016 (*)	Crédits ouverts 2016	Propositions BP 2016
70	Ventes de produits, prestations ...	2 518 610,00	2 518 610,00	2 528 815,00
75	Autres produits de gestion courante	7 107,00	7 107,00	7 000,00
77	Produits exceptionnels	11 784,00	11 784,00	11 268,00
	TOTAL Recettes réelles	2 537 501,00	2 537 501,00	2 547 083,00
042	Opérations de transfert entre sections	72 965,00	72 965,00	82 899,00
	TOTAL Recettes d'ordre	72 965,00	72 965,00	82 899,00
002	Résultat n-1	276 350,55	276 350,55	
	TOTAL Recettes de Fonctionnement	2 886 816,55	2 886 816,55	2 629 982,00

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Le produit des services (chapitre 70) concerne les recettes payées par les usagers (surtaxes de la collectivité, redevances Agence de l'eau, réalisation de branchements et pose de compteurs sur la régie de Sare). Elles n'intègrent pas d'évolution des tarifs de la surtaxe, qui sera sans doute à

examiner pour 2018 en parallèle du renouvellement des contrats, au vu du programme de travaux à mettre en œuvre.

Les autres produits de gestion (chapitre 75) concernent le versement de frais de contrôle par le délégataire du contrat d'Urrugne.

Les produits exceptionnels correspondent au remboursement de taxes foncières par l'exploitant SUEZ.

Les opérations d'ordre de 83 K€ correspondent au transfert des subventions d'équipement reçues. Elles sont en augmentation du fait de la reprise de la compétence pour les communes d'Ahetze et d'Arbonne.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Chap.	Dépenses d'investissement en €	BP 2016 (hors RAR) (*)	Crédits ouverts 2016	Propositions BP 2017
20	Dépenses imprévues			83 189,00
16	Emprunts et dettes assimilées	622 666,00	622 666,00	659 722,00
20	Immobilisations incorporelles	87 000,00	60 843,88	230 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 246 800,00	2 515 533,63	1 902 043,00
23	Travaux en cours	2 026 200,00	2 430 681,65	3 497 429,00
	TOTAL Dépenses réelles	4 982 666,00	5 629 725,16	6 372 383,00
040	Opérations de transfert entre sections	72 965,00	72 965,00	82 899,00
041	Opérations patrimoniales			387 980,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	72 965,00	72 965,00	470 879,00
	TOTAL Dépenses d'Investissement	5 055 631,00	5 702 690,16	6 843 262,00

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Les dépenses d'investissement du budget 2017 sont en augmentation de 35% par rapport au budget 2016. Cette augmentation est essentiellement liée au démarrage des travaux d'interconnexion avec le territoire du syndicat L'eau d'ici. La participation à l'opération pour 2017 du Sud Pays Basque s'élève à 1.6 M€.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 659 K€.

Les études prévues en 2017 portent essentiellement sur la recherche de nouvelles ressources en eau pour 60 K€, l'interconnexion des réseaux entre Ainhoa et Urdax pour 48 K€, l'amélioration des traitements sur les sources de Sare pour 15 K€, le prolongement de l'étude danger sur le barrage du Xoldocogaina pour 60 K€, l'amélioration du modèle de réseau et de l'acquisition de données pour 36 K€.

Les dépenses d'équipement intègrent des opérations pour préserver la qualité de l'eau brute (périmètres de protection des captages) pour 93 K€, des travaux pour maîtriser le rendement de réseau (20 opérations pour un total de 1.9 M€), des opérations pour sécuriser la desserte en eau pour 2.5 M€ et des opérations pour améliorer le service rendu pour 726 K€ (extensions ou déplacements de réseau, accompagnement du projet d'élargissement de l'A63).

Sur les 2.5 M€ d'opérations pour sécuriser la desserte en eau, 1.6 M€ sont consacrés au projet d'interconnexion de l'usine d'Helbarron avec l'usine de la Nive propriété de L'Eau d'ici. D'autres opérations de maillage, d'interconnexion interne au territoire, de réfection de réservoirs, de sécurisation des sites sont également prévues.

Les opérations d'ordre correspondent au transfert des subventions d'équipement reçues pour 83 K€ et la récupération de TVA pour 388 K€.

2. Les recettes d'investissement

Chap.	Recettes d'investissement en €	BP 2016 (hors RAR)	Crédits ouverts 2016 (*)	Propositions BP 2017
10	Dotations et réserves	794 732,55	794 732,55	
13	Subventions d'équipement reçues	1 205 050,00	1 395 182,31	123 500,00
16	Emprunts et dettes	1 916 160,95	1 343 054,95	4 119 000,00
27	Autres immobilisations financières	472 976,00	472 976,00	387 980,00
	TOTAL Recettes réelles	4 388 919,50	4 005 945,81	4 630 480,00
021	Virement de la section de fonctionnement	696 815,05	671 095,05	971 124,00
040	Opérations de transfert entre sections	764 629,00	764 629,00	853 678,00
041	Opérations patrimoniales	945 952,00	1 439 133,70	387 980,00
	TOTAL Recettes d'ordre	2 407 396,05	2 874 857,75	2 212 782,00
001	Résultat n-1	261 020,30	261 020,30	
	TOTAL Recettes d'Investissement	7 057 335,85	7 141 823,86	6 843 262,00

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

La subvention de 123 500 € prévue au budget correspond au versement de fonds européens issus du programme POCTEFA H2OGUREA pour la réalisation de l'interconnexion avec Urdax.

L'équilibre du budget nécessite un emprunt de 4.1 M€. Il avait été convenu que l'opération d'interconnexion avec L'Eau d'ici serait financée par l'emprunt exclusivement.

Les 388 K€ inscrits au chapitre 041 (opérations patrimoniales) correspondent aux opérations de récupération de TVA de l'année 2015, 2016 et des travaux 2017 à hauteur de 40 K€.

Les opérations de transfert entre sections à hauteur de 854 K€ concernent la dotation aux amortissements.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif du budget annexe Eau Potable Sud Pays Basque de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'exercice 2017.

Les Budgets primitifs 2017 sont consultables sur l'URL :
ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.agglo-cotebasque.fr
Puis allez dans le répertoire FTPDAG puis dossier BP 2017 Eau potable Sud Pays Basque

Ils sont tenus à disposition des élus au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que dans chaque pôle territorial

OJ N°7 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS - FINANCES. BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES.

Le projet de budget primitif 2017 des Zones d'Activités qui vous est soumis est le fruit de la fusion de 14 budgets annexes de zones ouverts par les anciennes communautés de communes ou communautés d'agglomération du Pays Basque.

Le budget des zones d'activités est un budget de stocks, les terrains viabilisés étant destinés à la vente et n'ayant donc pas vocation à rester dans le patrimoine de la collectivité.

Ainsi, les acquisitions, études et travaux nécessaires à l'aménagement de chacune des zones sont constatés sur la section de fonctionnement, la valeur de ces dépenses étant ensuite intégrée en stocks par opération d'ordre budgétaire. Les besoins de financement dus au décalage entre aménagements et cessions sont financés soit par le budget principal, au travers d'avances qui sont faites ou remboursées en fonction du stade d'avancement de chaque zone, soit par le biais de prêts relais souscrits auprès d'établissements bancaires.

Le projet de budget primitif 2017 des Zones d'Activités, n'incluant pas la reprise anticipée des résultats 2016, s'établit comme suit :

BUDGET DES ZONES D'ACTIVITES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	17 129 491,00	17 129 491,00
Investissement	13 897 957,00	13 897 957,00
TOTAL	31 027 448,00	31 027 448,00

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget primitif 2017 peut être caractérisée ainsi :

Fonctionnement €	Dépenses	Recettes
Coût de production	7 472 309,00	
Cessions		5 206 626,05
Dépenses imprévues	361 119,00	
Subventions / divers		990 543,00
Total des opérations réelles	7 833 428,00	6 197 169,05
<i>Déstockage / Stockage</i>	6 233 027,00	7 869 285,95
<i>Bascule encours</i>	3 063 036,00	3 063 036,00
Total des opérations d'ordre	9 296 063,00	10 932 321,95
TOTAL	17 129 491,00	17 129 491,00

Pour 2017, vingt-quatre zones d'activités font l'objet d'écritures comptables du fait de travaux d'aménagement et/ou du fait de cessions de lots viabilisés et perceptions de subventions.

Ne sont évoquées ici ni les zones du pôle territorial Garazi Baigorri, qui font l'objet d'un suivi spécifique au sein du budget annexe « Opérations économiques », ni certaines opérations d'aménagement dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la SEPA telles que la ZAE Duboscoa II à Villefranque (pôle Nive-Adour) ou la ZAC des Hauts de la Bidouze à Came (pôle Pays de Bidache) suivies directement au sein du budget principal.

Mouvements réels

Les écritures réelles proposées au présent budget primitif s'élèvent à 7,472 M€ en dépenses au titre du coût de production des zones, et à 6,197 M€ en recettes avec les produits de cessions et subventions attendues.

Ces écritures concernent principalement les zones suivantes :

LIZARDIA 2 (pôle Sud Pays Basque)

La zone d'activités Lizardia 2, d'une superficie de 3 ha, a été créée, sur la commune de Saint-Pée-sur-Nivelle, en mars 2014.

Le budget de la ZA Lizardia prévoit la vente de 6 lots, sur les 11 lots disponibles, au cours de l'année 2017. Cette recette de 987 K€ permettra de rembourser le budget général d'une partie de son avance remboursable et d'honorer des dépenses estimées à 20 K€ portant sur des travaux de branchements supplémentaires pour 3 lots.

D'autres ventes pourraient être inscrites dans le cadre de décisions modificatives.

LARRE LORE (pôle Sud Pays Basque)

La zone d'activités Larre Lore, d'une superficie de 2.4 ha, a été créée, sur la commune d'Ascain, en juillet 2010. Elle se compose de 14 lots et d'une pépinière d'entreprise « Lanazia ».

Le budget de la ZA Larre Lore prévoit la vente d'un lot en 2017 (lot n°7) sur les 3 disponibles. Cette recette de 117 K€ permettra de rembourser le budget général d'une partie de son avance remboursable. Aucune dépense n'est prévue en 2017 pour cette zone d'activités.

MINDEIA (pôle Sud Pays Basque)

La zone d'activités Mindeia, située sur la commune d'Ainhoa et d'une superficie de 1.5 ha, devrait être terminée en mai 2017.

Le budget prévoit 252 K€ de dépenses d'acquisition de terrain et de solde de travaux en 2017. Une recette de 398 K€ est prévue pour la vente de 4 lots en 2017 et permettra ainsi de rembourser une partie du prêt relais contracté à cet effet. Des recettes de 90 000,00 € provenant du budget Assainissement pour l'extension du réseau EU et de 43 200,00 € provenant de subventions issues du programme POCTEFA sont également inscrites au budget.

Toujours concernant le pôle territorial Sud Pays basque, deux sites ont été identifiés pour l'ouverture à court terme de nouveaux espaces économiques (BERROUETA 2 à Urrugne et JALDAI 4 à Saint Jean de Luz).

Concernant Berroueta 2, l'objectif est d'accueillir en priorité des activités artisanales afin de créer une synergie au sein d'un village artisanal. Les acquisitions foncières doivent avoir lieu au premier trimestre 2017 pour un démarrage des travaux estimé fin 2017 (87 K€ inscrits au budget 2017).

Pour Jaldai 4, les entreprises orientées vers les nouvelles technologies et l'innovation, créant des emplois à haute valeur ajoutée, sont le cœur de cible. Un certain nombre d'études (environnementale, paysagère, ...) doit être lancé en 2017 avec des travaux d'aménagement envisagés pour 2018 et une commercialisation des premiers lots en 2019. Ce projet fera écho à celui de la Halle Créative porté par l'Agglomération sur la ZA Jaldai.

PELENBORDA (pôle Errobi)

D'une superficie globale de 8 hectares, la ZAE Pelenborda, située sur la commune de Larressore, propose 5 hectares cessibles destinés aux activités de production, artisanales et tertiaires. Sur la base du bilan financier initial du programme, le prix de vente des terrains a été fixé à 65 € HT / m².

A ce stade, la quasi-totalité des lots artisanaux a été attribuée et la commercialisation des macro-lots dédiés aux activités de production ainsi que de l'îlot dédié aux activités tertiaires est en cours, représentant 3,5 ha encore disponibles.

Au titre de l'exercice 2017, une enveloppe de travaux de 96 K€ est prévue afin de permettre les aménagements complémentaires ainsi que ceux inhérents à la division possible des macro-lots.

Du point de vue des recettes, a été inscrit le produit de la vente des lots assurée au moment du vote du budget primitif, soit 275 K€. Pour mémoire, au cours des exercices antérieurs, ce sont 848 K€ de produits de vente des lots qui ont déjà été perçus.

La perception de ces nouvelles recettes en 2017 permet de prévoir un remboursement partiel des avances consenties par le budget principal d'un montant de 179 K€.

MOULIENIA (pôle Errobi)

La ZAE Moulienien, d'une superficie globale d'environ 1 hectare, a été créée sur la commune de Cambo-les-Bains pour répondre à un besoin d'installation d'activités recherchant un positionnement proche d'un centre bourg.

La ZAE Moulienien comprend 4 lots, aujourd'hui tous commercialisés au prix de 80 et 85 € HT /m². Le produit des ventes inscrit au budget primitif 2017 d'un montant de 369 K€ correspond à la vente des 2 derniers lots dont les actes sont en cours de finalisation.

Cette opération a par ailleurs bénéficié d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 125 K€, dont le solde soit 87 K€ reste à percevoir en 2017.

La perception de ces nouvelles recettes en 2017 permet de prévoir un remboursement partiel des avances consenties par le budget principal d'un montant de 456 K€. Compte tenu du bilan financier définitif de l'opération, c'est une somme de 786 K€ qui sera à terme reversée au budget principal.

LAGUINGE (pôle Soule Xiberoa)

Située sur la commune de Laguinge-Restoue, cette zone d'activités, d'une superficie globale cessible de 1.2 ha va être créée pour répondre à un besoin d'installation de petites entreprises artisanales en haut de vallée. Cette zone comprendra 6 lots et sera commercialisée au prix de 18 € HT le m². En 2017, un premier lot de 3 000 m², sera vendu pour un montant de 54 K€. La viabilisation des 5 autres lots sera réalisée entre fin d'année 2017 et début 2018 pour un montant de 179 K€ HT. Le Budget Primitif 2017 prévoit 100 K€ de travaux. L'équilibre se fera par un prêt relais.

ORDOKIA (pôle Soule Xiberoa)

Située sur la commune de Viodos, la zone d'activités Ordokia est développée en deux phases. La première, « ordokia 1 », a consisté en l'aménagement de 2.5 hectares aujourd'hui entièrement commercialisés et construits. Le programme « ordokia 2 » a permis à la collectivité d'acquérir 2 hectares de terrain par l'intermédiaire de l'EPFL. En 2017, sont prévus l'achat d'un terrain pour un montant de 20 K€, le remboursement de la dernière annuité à l'EPFL pour un montant de 41 K€ et quelques travaux à hauteur de 10 K€. Un lot de 1.3 hectares sera cédé pour un montant de 70 K€. Il restera environ 10 000m² à aménager et à commercialiser.

MUGAN (pôle Pays d'Hasparren)

La ZAE est située à proximité du pôle aéronautique Lauak à Ayherre.

Réalisée sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEPA, elle a pour vocation l'aménagement de 10/12 lots à bâtir sur une surface totale d'emprise de 3 hectares.

Le montant total des travaux et frais prévus en 2017 est de 624 K€.

Sont prévues en recettes les subventions obtenues de l'Etat et du Département pour un total de 284 K€.

URXABALETA 2 (pôle Pays d'Hasparren)

La ZAE Urxabaleta est située dans le prolongement de celle existante sur la commune de Hélette.

Comme MUGAN, cette opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la SEPA (convention de mandat commune aux 2 zones signée en décembre 2015).

Le projet consiste en l'aménagement de 8/10 lots à bâtir sur une surface totale d'emprise de 2 hectares.

Le lancement des travaux est intervenu en novembre 2016 avec une livraison des terrains viabilisés prévue en mai 2017. Le montant total des travaux et frais prévus en 2017 est de 529 K€.

L'état de pré-commercialisation est de 75% même si aucune cession n'est inscrite au budget 2017 par précaution. Sont toutefois inscrites les subventions attendues de l'Etat et du Département pour un total de 211 K€.

HAUSQUETTE 2 (pôle Côte Basque - Adour)

Les terrains de cette ZAC, située sur la commune d'Anglet au Nord du boulevard du BAB, étaient initialement intégrés dans le périmètre de la ZAC d'Hausquette, qui avait pour vocation la création d'un quartier mixte à usage d'habitat, de commerce et de services.

Depuis 2013, le projet de ZAC était intégralement réalisé sur la partie Sud de la ZAC et les droits à construire totalement consommés par la seule urbanisation du secteur Sud, rendant inconstructibles les terrains Nord.

Le conseil de l'Agglomération a donc décidé par délibération du 28 septembre 2016 de supprimer la ZAC de Hausquette et de créer une nouvelle zone Hausquette 2 pour la seule partie Nord (d'une superficie d'environ 9 000m² - maîtrisés) dont une étude de faisabilité réalisée fin 2014, a démontré qu'elle pouvait accueillir une opération de 74 logements, répartis en 16 logements en bande et 58 logements collectifs. Un programme mixte d'accession sociale à la propriété et de locatif social est envisagé.

35 K€ sont inscrits au budget 2017 pour permettre le lancement d'un appel à projet de promoteurs-concepteurs (études préalables géotechniques, relevé topographique, bornage, publicité appel à projet) en vue de la commercialisation de l'ensemble.

LA FEUILLEE (pôle Côte Basque - Adour)

La Communauté d'agglomération est propriétaire, depuis la fermeture de l'ex-Country club des Pontots en 1998, des terrains dits de « La Feuillée » sur la commune de Bayonne. L'objectif est d'aménager sur ces terrains d'une superficie de 2,4 hectares, un quartier résidentiel pour participer à la mixité fonctionnelle du cœur de l'agglomération.

L'étude urbaine de requalification du secteur BAB2-La Feuillée réalisée en 2011 par l'agence BNR estime la capacité du site à 180 logements, avec des constructions allant de R+6 à R+9. Aucune sortie opérationnelle n'est envisagée à court terme.

Le budget 2017 doit permettre le remboursement du portage d'une partie du foncier par l'EPFL Pays Basque (108 K€).

DEYRIS NORD&SUD (pôle Côte Basque – Adour)

La Communauté d'agglomération projette de requalifier l'entrée de ville de Bayonne Saint-Etienne en pratiquant sur le long terme une opération de renouvellement urbain dans l'épaisseur des abords Nord et Sud de la RD817.

Il s'agira de reconverter l'entrée de ville en un espace économique attractif et valorisant. Cette requalification est envisagée sous forme de deux opérations d'aménagement. Les acquisitions foncières sont menées au gré des opportunités d'achat. La superficie totale du projet est de 14,3 hectares.

Sont prévus au budget 2017 le remboursement des annuités du portage de l'EPFL Pays Basque pour Deyris Nord (49 K€) et la réalisation d'études (étude de faisabilité, géotechnique, relevé topographique) pour Deyris Sud (35 K€).

ARKINOVA (pôle Côte Basque – Adour)

L'Agglomération Côte Basque – Adour a pris l'initiative de la création de la ZAC Arkinova en juin 2015. L'approbation du dossier de création de la ZAC est prévue pour juillet 2017. La ZAC se déploiera par phases sur une superficie globale d'environ 12 hectares.

Le projet sera installé sur le site des Landes de Juzan à Anglet, dont le cœur constitue un des rares secteurs non bâtis de l'agglomération et présente des enjeux environnementaux importants. L'aménagement de la ZAC Arkinova doit permettre de consolider la technopole Arkinova dédiée aux métiers de la construction durable, avec la constitution d'une offre foncière dédiée à l'accueil d'entreprises spécialisées.

Le scénario retenu prévoit l'aménagement de 3 terrasses permettant la construction d'une surface de plancher totale de 138 000 m² pour l'hypothèse d'une gestion du stationnement sous bâtiment (30% ateliers / 70% bureaux).

Une autorisation d'engagement (AE) de 1 376 K€ a été ouverte en novembre 2015 pour la réalisation des acquisitions foncières et des études préalables.

Pour 2017, un crédit de paiement de 1 060 K€ est proposé afin de permettre l'achat du foncier appartenant à la ville d'Anglet, la mise en œuvre de toutes les études permettant l'approbation du

dossier de création de la ZAC (études urbaines, environnementales, ...) et le démarrage des études d'avant-projet pour le dossier de réalisation de la ZAC.

MOUSSEROLLES (pôle Côte Basque – Adour)

La ZAC de Mousserolles est située à Bayonne sur l'ancien site industriel de la SAFAM (Société des Anciennes Fonderies et Ateliers de Mousserolles) sur la rive gauche de l'Adour.

Le projet vise au recyclage d'un ancien site industriel de 4 hectares pour accueillir une nouvelle génération d'entreprises industrielles et artisanales. Entre 2011 (date d'acquisition du site) et 2015 une longue période de proto-aménagement a été menée pour réhabiliter les terrains (désamiantage, déconstruction, dépollution puis cessation d'activités).

3,2 hectares pourront être commercialisés :

- Secteur de l'ex SAFAM : 2,5 hectares via le découpage à la demande de lots industriels.
- Secteur dit de « Long-Pan » : environ 7 000m², dont 3 600m² dédié à l'accueil de la Banque Alimentaire.

Une autorisation d'engagement (AE) de 4 818 K€ a été ouverte en novembre 2015 pour la réalisation de cette ZAC.

Pour 2017, un crédit de paiement de 1 994 K€ est proposé pour permettre la requalification des voiries et réseaux de desserte du site (chemins de Fraïis et de Garinde). Ils ont démarré début janvier 2017 pour s'achever avant l'été. L'aménagement d'un ouvrage de rétention est également prévu.

L'opération d'aménagement est inscrite au programme d'investissements du contrat de territoire 2013 – 2016 de l'Agglomération avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. Le solde de la subvention (291 K€ sur un total de 852 K€) est attendu en 2017.

La commercialisation de la zone pourrait être amorcée au second semestre 2017 mais aucune recette de cession n'est proposée au présent budget par précaution.

RESPLANDY (pôle Côte Basque – Adour)

La Communauté d'agglomération est propriétaire du reliquat des acquisitions qu'elle a menées pour le compte de la ville de Bayonne dans le but de permettre les travaux d'élargissement de l'avenue du capitaine Resplandy (réalisés en 2014).

Situé en entrée Est de la ville de Bayonne, le secteur (2 tènements d'environ 9 000m² et 3 500m²) est stratégique puisqu'il assure la transition entre la zone commerciale d'échelle interdépartementale Ametzondo et le tissu urbain conduisant au centre-ville. Le PLU le destine à accueillir des activités à dominante commerciale et artisanale.

Le budget 2017 (414 K€) doit permettre de mener les dernières acquisitions foncières du site et d'engager des études préalables à la commercialisation (topographie, géotechnique, faisabilité urbaine et architecturale) Aucune cession n'est pour l'instant prévue.

ARITXAGUE – MELVILLE LYNCH (pôle Côte Basque – Adour)

La ZAC à vocation économique d'Aritxague – Melville Lynch a été créée en juin 2013. Située sur le territoire des communes d'Anglet et de Bayonne sur une emprise de 14 hectares dont 7 hectares urbanisables, cette opération a vocation à développer une activité économique, d'artisanat, industrielle, commerciale ou tertiaire. Il a été décidé dans un second temps d'y accueillir également le centre technique municipal d'Anglet.

Une autorisation d'engagement (AE) de 2 899 K€ a été ouverte pour la réalisation de cette ZAC.

Pour 2017, un crédit de paiement de 1 288 K€ est proposé pour la fin de la 1^{ère} phase des travaux de viabilisation engagée en juin 2016 et la réalisation des dernières acquisitions foncières.

Suite à la signature de 2 promesses de vente en décembre 2016 pour les lots 1.1 et 6 et à l'accord donné par la ville d'Anglet pour l'achat du lot 5, le budget 2017 prévoit la vente de 3 des 7 lots disponibles. Cette recette de 2 745 K€ permettra d'honorer les dépenses et de rembourser au budget principal une partie des avances perçues (1 088 K€ sur les 2 619 K€ versés).

IZARBEL I (pôle Côte Basque – Adour)

Izarbel 1, est une technopole située sur la commune de Bidart. Son emprise de 10 hectares est dédiée aux services et industries numériques de pointe. Créé au début des années 1990, le site bidartar accueille aujourd'hui plus de 100 entreprises et environ 1 000 emplois, et occupe une place majeure dans l'écosystème Technopole Côte Basque.

Il reste à ce jour 14 200 m² de foncier cessible au sein de la technopole Izarbel, dont :

- 5 400 m² destinés à accueillir le projet ESTIA 3, sous maîtrise d'ouvrage de la CCI. Les espaces publics situés à proximité de ce projet feront l'objet d'une requalification qui devrait être engagée en 2017.
- 3 900 m² qui pourraient prochainement être cédés aux entreprises IS décision et Aguila Technologie (négociations en cours). Une voie d'accès permettant de désenclaver le lot pressenti pour IS Décision pourrait s'avérer nécessaire en 2017.
- 4 900 m² de foncier résiduel qui devrait faire l'objet d'une réflexion urbaine nécessitant de confier à un urbaniste une mission spécifique.

Des travaux de requalification et d'embellissement de l'entrée de la technopole devraient également être engagés en 2017, le montant total des travaux envisagés s'élevant à 550 k€.

Deux cessions sont par ailleurs prévues pour un total de 398 K€, réduisant le besoin d'avance du budget principal à 225 K€.

IZARBEL II (pôle Côte Basque – Adour)

La ZAC d'Izarbel arrivant prochainement à saturation, un diagnostic environnemental préalable a été établi dès 2011 les principes fondateurs et la faisabilité d'une extension. La superficie de la ZAC Izarbel II sera ainsi d'environ 24 hectares.

Izarbel II permettra l'extension de la technopole existante, avec la mise à disposition de terrains viabilisés en réponse à une demande dédiée croissante d'entreprise travaillant autour des métiers du numérique, tout en améliorant l'offre de services et d'équipements publics à disposition des acteurs du site.

Le budget 2017 doit permettre la mise en œuvre de toutes les études permettant l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC (études urbaines, environnementales, ...) et le démarrage de certains travaux par anticipation en lien avec l'implantation d'Estia 3.

Des provisions sont également inscrites pour d'autres zones dont Arberats (pôle Amikuze), en cours d'aménagement, ou Larceveau et Irrissarry (pôle Iholdi Oztibarre) avec la réalisation d'études préalables.

Mouvements d'ordre

Les dépenses et recettes d'ordre correspondent aux écritures comptables relatives aux mouvements de stockage (recettes) ou de déstockage (dépenses), suivant la production et les cessions de terrains, ainsi qu'à la bascule comptable des terrains en cours d'aménagement en terrains aménagés.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget primitif 2017 des zones d'activités peut être caractérisée ainsi :

Investissement €	Dépenses	Recettes
Rembst d'avances ou prêts / Avances	3 015 004,05	4 651 263,00
Total des opérations réelles	3 015 004,05	4 651 263,00
<i>Stockage / Déstockage</i>	7 869 285,95	6 233 027,00
<i>Bascule encours</i>	3 013 667,00	3 013 667,00
Total des opérations d'ordre	10 882 952,95	9 246 694,00
TOTAL	13 897 957,00	13 897 957,00

Avances du budget principal

Le niveau des dépenses prévisionnelles d'aménagement nécessite un montant d'avances du budget principal ou de financement externe de 4,651 M€.

Inversement, suite aux cessions prévues sur certaines zones, il est possible de rembourser au budget principal partie des avances faites à hauteur de 3,015 M€.

Mouvements d'ordre

Les dépenses et recettes d'ordre correspondent aux écritures comptables relatives aux mouvements de stockage ou de déstockage évoqués dans la section de fonctionnement, mais en sens inverse.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le conseil communautaire est invité à voter le budget primitif des Zones d'Activités pour l'exercice 2017.

Les Budgets primitifs 2017 sont consultables sur l'URL :

ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.agglo-cotebasque.fr

Puis allez dans le répertoire FTPDAG puis dossier BP 2017 Zones d'activités

Ils sont tenus à disposition des élus au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que dans chaque pôle territorial

OJ N°8 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS - FINANCES.
BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES.

Le budget annexe d'ordures ménagères regroupe les 7 pôles territoriaux suivants :

- Amikuze,
- Errobi,
- Garazi Baigorri,
- Iholdi Oztibarre (ex Syndicat Mixte Oztibarre Garbi),
- Pays de Bidache,
- Pays de Hasparren (ex Syndicat Mixte Garbiki)
- Soule Xiberoa.

Pour information, la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères des 3 pôles Côte Basque-Adour, Nive-Adour et Sud Pays Basque est intégrée au budget principal de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte Bizi Garbia fin 2016, les pôles Côte Basque-Adour et Errobi assurent respectivement la gestion du service collecte sur la commune de Bidart pour le premier et sur les communes d'Arcangues et Bassussarry pour le second. Pour l'exercice 2017, les coûts inhérents à ces extensions de périmètre de collecte sont retranscrits exceptionnellement sur le budget principal.

La collecte des ordures ménagères et l'accueil des déchèteries sont réalisés en régie sur la majeure partie du territoire. Selon les équipements en place, la collecte sélective est réalisée en régie ou bien en prestations de services.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque adhère au Syndicat Mixte Bil Ta Garbi qui traite les différents flux de déchets du Pays Basque et des franges béarnaises.

Le financement du service est essentiellement assuré par la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères (TEOM) et la redevance spéciale auprès des professionnels.

Certains territoires travaillent activement à la mise en place d'équipements de collecte permettant l'acquisition de données (badges, puces, logiciels) en vue d'une fiscalité ou redevance incitative.

Le projet de budget annexe Ordures ménagères 2017, n'incluant pas la reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats 2016, s'établit comme suit :

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	8 868 689,00	8 868 689,00
Investissement	4 368 297,00	4 368 297,00
TOTAL	13 236 986,00	13 236 986,00

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Dépenses de fonctionnement en €	Propositions BP 2017	% Chapitre
011	Charges à caractère général	1 518 921,90	17,13%
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 262 855,00	25,52%
65	Autres charges de gestion courante	4 049 857,00	45,66%
66	Charges financières	55 996,00	0,63%
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,03%
022	Dépenses imprévues	33 029,00	0,37%
Total dépenses réelles		7 923 158,90	89,34%
023	Virement à la section d'investissement	1,54%	1,54%
042	Opérations de transfert entre sections	9,12%	9,12%
Total dépenses d'ordre		945 530,10	10,66%
Total dépenses de Fonctionnement		8 868 689,00	100 %

Les charges générales intègrent les postes principaux suivants : carburant 285 K€, prestations de services dont collecte du verre et des emballages ménagers 568 K€, entretiens des véhicules 150 K€, autres consommables et fournitures 107 K€.

Les charges de personnel (2.26 M€) intègrent le remboursement au budget général des frais de personnel affectés au service ordures ménagères.

Le chapitre 65 reprend la contribution au Syndicat Mixte Bil Ta Garbi au titre des coûts de traitement des déchets à hauteur de 4.05 M€ soit 46% des dépenses de fonctionnement.

L'encours de dette s'élève au 1^{er} janvier 2017 à 2.34 M€. Les intérêts de la dette incluant les intérêts courus non échus sont ainsi évalués à 56 K€ pour 2017.

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à 809 K€.

2. Les recettes de fonctionnement

Chap.	Recettes de fonctionnement en €	Propositions BP 2017	% Chapitre
013	Atténuation de charges	1 000,00	0,01%
70	Ventes de produits, prestations ...	423 508,00	4,78%
73	Impôts et taxes (TEOM)	8 392 791,00	94,63%
74	Dotations et participations	13 000,00	0,15%
75	Autres produits de gestion courante	300,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	23 090,00	0,26%
Total recettes réelles		8 853 689,00	99,83%
042	Opérations de transfert entre sections	15 000,00	0,17%
Total recettes d'ordre		15 000,00	0,17%
002	Résultat n-1		
Total recettes de Fonctionnement		8 868 689,00	100 %

Le chapitre 70 porte sur les redevances spéciales à hauteur de 368 K€.

Sont prévus également 40 K€ en refacturation de mise à disposition de personnel pour le pôle Amikuze.

La source principale de financement est inscrite au chapitre 73 à savoir la TEOM pour 8.39 M€ qui représente 95% des recettes de fonctionnement.

Les évolutions des taux de TEOM par zone de perception sont les suivantes :

Zone de perception	Taux 2016	Taux 2017	Evolution
CC BIDACHE	11,70%	12,40%	5,98%
ERROBI	10,19%	10,19%	0,00%
ILHOLDI OSTIBARRE	24,50%	24,50%	0,00%
GARAZI BAIGORRI	12,00%	12,00%	0,00%
AMIKUZE	10,86%	10,86%	0,00%
ARMENDARITS	12,09%	12,04%	-0,40%
AYHERRE	9,23%	9,18%	-0,52%
BONLOC	10,87%	10,82%	-0,44%
BRISCOUS	9,55%	9,50%	-0,54%
HASPARREN	12,19%	12,14%	-0,45%
HELETTE	10,85%	10,80%	-0,45%
IHOLDY	11,66%	11,60%	-0,47%
IRISSARRY	10,75%	10,70%	-0,50%
ISTURITS	11,41%	11,36%	-0,44%

LA BASTIDE CLAIRENCE	10,04%	9,99%	-0,49%
LANTABAT	15,53%	15,48%	-0,33%
MACAYE	10,54%	10,49%	-0,47%
MENDIONDE	9,84%	9,79%	-0,55%
SAINT ESTEBEN	11,61%	11,55%	-0,47%
SAINT MARTIN ARBEROUE	9,99%	9,94%	-0,50%
SUHESCUN	19,36%	19,31%	-0,28%
SOULE XIBEROA	14,00%	13,00%	-7,14%

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Chap.	Dépenses d'investissement en €	Propositions BP 2017	% Chapitre
20	Immobilisations incorporelles	35 000,00	0,80%
21	Immobilisations corporelles	3 534 513,00	80,91%
23	Travaux en cours	352 235,00	8,06%
Total dépenses équipements		3 921 748,00	89,78%
16	Emprunts et dettes assimilées	206 476,00	4,73%
020	Dépenses imprévues	225 073,00	5,15%
Total dépenses financières		431 549,00	9,88%
040	Opérations de transfert entre sections	15 000,00	0,34%
Total dépenses d'ordre		15 000,00	0,34%
Total dépenses d'investissement		4 368 297,00	100 %

Le chapitre 20 comprend principalement 32 K€ prévus pour l'acquisition de licences, logiciels, construction fichiers redevables pour les pôles Garazi Baigorri et Errobi respectivement 27 K€ et 5 K€.

Montant important au chapitre 21, 3.53 M€ qui comprend les équipements suivants :

- Amikuze : achat camion ordures ménagères 165 K€,
- Errobi : matériels informatiques 20 K€, mobilier 12 K€, autres matériels 32 K€,
- Garazi Baigorri : construction déchèterie 1.17 M€, colonnes semi-enterrées 1.15 M€, achat camion grue 319 K€, bacs individuels 37 K€,
- Iholdi Oztibarre : pas d'investissement prévu,
- Pays de Bidache : achat camion ordures ménagères 216 K€, colonne papier et équipements 8 K€,
- Pays de Hasparren : colonnes semi-enterrées, équipements collecte sélective, socles 208 K€, fourgon 35 K€,
- Soule Xiberoa : équipements matériels 164 K€, matériel roulant 41 K€.

Au chapitre 23 « travaux », sont inscrits 352 K€ dont 269 K€ de réhabilitation des déchèteries du pôle Pays de Bidache,

61 K€ de travaux divers s'agissant des déchèteries du Pays de Hasparren, et 24 K€ de travaux pour Errobi.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 184 K€ pour 4 pôles, les 3 autres n'ont pas d'emprunts en cours pour la compétence déchets. A noter que 23 K€ sont prévus au titre des dépôts et cautionnements reçus pour les composteurs du pôle Pays de Hasparren.

Les dépenses imprévues atteignent 225 K€.

2. Les recettes d'investissement

Chap.	Recettes d'investissement en €	Propositions BP 2017	% Chapitre
13	Subventions d'équipement reçues	490 966,00	11,24%
16	Emprunts et dettes	2 106 700,90	48,23%
Total recettes d'équipements		2 597 666,90	59,47%
10	Dotations et réserves	716 100,00	16,39%
165	Dépôts et cautionnements	4 000,00	0,09%
024	Produits des cessions	105 000,00	2,40%
Total recettes financières		825 100,00	18,89%
021	Virement de la section de fonctionnement	136 552,21	3,13%
040	Opérations de transfert entre sections	808 977,89	18,52%
Total recettes d'ordre		945 530,10	21,65%
Total recettes d'investissement		4 368 297,00	100 %

Au chapitre 13, concernant le pôle Garazi Baigorri, est prévue une subvention relative au financement Ecofolio (éco organisme recyclage papier) et au fonds TEPCV (transition énergétique pour une croissance verte) pour 343 K€. Le remboursement par communes du surcoût lié aux travaux et achats de colonnes enterrées ou semi-enterrées plutôt qu'aériennes est estimé à 141 K€.

Malgré ces subventions importantes, un recours à l'emprunt de 2.10 M€ est nécessaire pour le financement des équipements suivants :

- Garazi Baigorri : 1 542 K€ déchèterie et colonnes semi-enterrées,
- Pays de Hasparren et Amikuze : 84 et 85 K€ pour des équipements divers,
- Pays de Bidache : 395 K€ pour un camion ordures ménagères et la réhabilitation des déchèteries.

Le fonds de compensation de la TVA s'élève à 716 K€, ce montant conséquent est en lien avec les dépenses d'équipements importantes décrites précédemment.

S'agissant des produits de cession s'élevant à 105 K€, l'essentiel provient de la vente de l'ancienne déchèterie de Garazi Baigorri à Bil Ta Garbi pour 100 K€.

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à 809 K€.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif 2017 du budget annexe Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

**Les Budgets primitifs 2017 sont consultables sur l'URL :
ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.agglo-cotebasque.fr
Puis allez dans le répertoire FTPDAG puis dossier BP 2017 Ordures ménagères**

Ils sont tenus à disposition des élus au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que dans chaque pôle territorial

OJ N°9 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS - FINANCES.
BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE.

Inauguré en 1973, le Port de Plaisance du Brise-Lames se situe à Anglet sur la rive gauche de l'Adour. Propriété du Conseil Régional, sa gestion a été déléguée dès l'origine au District - devenu Communauté d'agglomération – sous forme de concession de service public d'une durée de 50 ans. Un service d'exploitation de 7 agents assure la gestion du site qui comprend 425 postes d'amarrage, dont 45 réservés aux visiteurs, répartis sur 15 pontons.

Le projet de budget primitif 2017 du Port de Plaisance du Brise-Lames à Anglet, n'incluant pas la reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats 2016, s'établit comme suit :

BUDGET DU PORT	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Total Exploitation	1 447 760,00	1 447 760,00
Investissement	524 550,00	524 550,00
TOTAL	1 972 310,00	1 972 310,00

I. LA SECTION D'EXPLOITATION

1. Les dépenses d'exploitation

Chap.	Dép d'exploitation €	BP 2016	Total Voté 2016	Propositions BP 2017
011	Charges à caractère général	919 550,00	919 550,00	902 050,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	384 000,00	384 000,00	398 970,00
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00	8 000,00	8 000,00
66	Charges financières	8 500,00	8 500,00	7 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotation aux provisions	12 800,00	12 800,00	6 975,00
022	Dépenses imprévues	47 970,34	47 970,34	
	TOTAL Dépenses réelles	1 385 820,34	1 385 820,34	1 327 995,00
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations de transfert entre sections	126 650,00	126 650,00	119 765,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	126 650,00	126 650,00	119 765,00
	TOTAL Dépenses d'Exploitation	1 512 470,34	1 512 470,34	1 447 760,00

Budget HT

Hors dépenses imprévues, les dépenses réelles proposées au budget primitif 2017 sont en diminution de 0,7 %, par rapport au budget primitif 2016.

Les charges à caractère général sont en légère diminution (-1,9%), avec une baisse notamment sur le poste entretien des bâtiments. Elles intègrent les crédits inscrits pour les travaux de dragage du Port : 500 K€.

Les charges de personnel, en augmentation de 4,4%, prennent en compte le recrutement temporaire d'agents pour faire face aux indisponibilités longues ou aux accroissements d'activité. Elles répondent également aux éléments conjoncturels tels que la hausse des cotisations sociales ou l'augmentation de la valeur du point au 1^{er} février 2017.

L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2017 à 0,328 M€ contre 0,410 M€ au 1^{er} janvier 2016, cette diminution expliquant la baisse des charges financières.

Un crédit de 6.975 € est prévu pour le provisionnement de la charge des jours sur compte épargne-temps, conformément au rapport sur les provisions.

Les dépenses d'ordre concernent la dotation aux amortissements des immobilisations.

2. Les recettes d'exploitation

Chap.	Rec d'exploitation €	BP 2016	Total Voté 2016	Propositions BP 2017
013	Atténuations de charges	1 000,00	1 000,00	
70	Locations, services	739 400,00	739 400,00	739 400,00
75	Autres produits de gestion courante	2 850,00	2 850,00	1 500,00
77	Produits exceptionnels	29 563,00	29 563,00	206 517,00
78	Reprise sur provisions	500 000,00	500 000,00	500 000,00
	TOTAL Recettes réelles	1 272 813,00	1 272 813,00	1 447 417,00
042	Opérations de transfert entre sections	343,00	343,00	343,00
	TOTAL Recettes d'ordre	343,00	343,00	343,00
	TOTAL	1 273 156,00	1 273 156,00	1 447 760,00
002	Résultat n-1	239 314,34	239 314,34	
	TOTAL Recettes d'Exploitation	1 512 470,34	1 512 470,34	1 447 760,00

Les prévisions en matière de recettes courantes sont relativement prudentes (même montant qu'au BP 2016) compte tenu des incertitudes pesant sur une partie de l'activité directement liée à la météorologie (passages et services) et à la réalisation des travaux de dragage et de travaux sur le ponton d'accueil.

500 K€ seront par ailleurs repris de la provision existante pour financer l'opération de dragage du Port.

Les opérations d'ordre concernent l'amortissement d'une subvention de la Région.

Au final, compte tenu de la non prise en compte au présent budget primitif des excédents 2016 (235 K€), il y a lieu de prévoir le versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre « temporaire » de 177 K€.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Chap.	Dép d'inv €	BP 2016 (hors RAR)	Total Voté 2016	Propositions BP 2017
16	Emprunts et dettes	82 000,00	82 000,00	82 000,00
21	Matériel, install.	216 500,00	278 077,30	253 207,00
23	Travaux	60 000,00	62 200,00	189 000,00
	TOTAL Dépenses réelles	358 500,00	422 277,30	524 207,00
040	Opérations de transfert entre sections	343,00	343,00	343,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	343,00	343,00	343,00
	TOTAL	358 843,00	422 620,30	524 550,00
001	Solde n-1	430 242,53	430 242,53	
	TOTAL Dépenses d'Investissement	789 085,53	852 862,83	524 550,00

(budget HT)

Le remboursement en capital de la dette (chapitre 16) est de 82 K€, comme les années précédentes (amortissement constant).

Divers travaux de réparation ou de préservation des installations portuaires sont proposés cette année: aménagement du ponton d'accueil (191 K€) avec notamment, la remise en service de la pompe eaux grises/eaux noires et la mise en place d'un système d'embarquement PMR ; le remplacement des bornes électriques du ponton G (15 K€) ou le déploiement d'un réseau WIFI (15 K€).

Enfin, 189 K€ sont prévus en crédits de paiement pour la reprise des études de l'opération de réhabilitation du Port, l'aménagement de la zone de carénage et la zone technique.

Au total, les dépenses d'équipement prévisionnelles sont de 442 K€ HT.

Les dépenses d'ordre correspondent au transfert entre sections de la subvention de la Région.

2. Les recettes d'investissement

Chap.	Rec d'inv €	BP 2016 (hors RAR)	Total Voté 2016	Propositions BP 2017
13	Subventions d'invest	18 900,00	18 900,00	59 535,00
16	Emprunts et dettes	213 212,83	707 312,83	345 250,00
	TOTAL Recettes réelles	232 112,83	726 212,83	404 785,00
021	Virement de la section d'exploitation			
040	Opérations de transfert entre sections	126 650,00	126 650,00	119 765,00
	TOTAL Recettes d'ordre	126 650,00	126 650,00	119 765,00
	TOTAL Recettes d'Investissement	358 762,83	852 862,83	524 550,00

Compte tenu des investissements prévus, de la participation initiale du budget principal à l'opération de réhabilitation (59,5 K€) et de l'autofinancement dégagé par le budget (119 K€), l'emprunt d'équilibre s'élève à 345 K€.

Les recettes d'ordre correspondent à la dotation aux amortissements et à une provision pour sortie d'immobilisation.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif du Port de Plaisance pour l'exercice 2017.

*Les Budgets primitifs 2017 sont consultables sur l'URL :
ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.agglo-cotabasque.fr
Puis allez dans le répertoire FTPDAG puis dossier BP 2017 Port de plaisance*

Ils sont tenus à disposition des élus au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que dans chaque pôle territorial

OJ N°10 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS - FINANCES.

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque gère un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) sur la commune de Bayonne. Fort d'une équipe de 20 enseignants, le CFA assure une dizaine de formations en cuisine-restauration et en commerce pour près de 200 élèves avec même, depuis la rentrée de septembre 2014, une formation « Rugby et apprentissage ».

Le projet de budget primitif 2017 du CFA, n'incluant pas la reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats 2016, s'établit comme suit :

BUDGET DU CFA	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	1 230 255,00	1 230 255,00
Investissement	122 287,00	122 287,00
TOTAL	1 352 542,00	1 352 542,00

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Dép de fonct €	BP 2016	Total Voté 2016	Propositions BP 2017
011	Charges à caractère général	300 738,00	293 738,00	274 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	942 160,00	902 160,00	911 360,00
65	Autres charges de gestion courante	6 182,00	6 182,00	6 500,00
66	Charges financières	1 100,00	1 100,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	5 000,00	4 000,00
	TOTAL Dépenses réelles	1 255 180,00	1 208 180,00	1 197 060,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	
042	Opérations de transfert entre sections	35 270,00	35 270,00	33 195,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	35 270,00	35 270,00	33 195,00
	TOTAL	1 290 450,00	1 243 450,00	1 230 255,00
002	Résultat n-1	37 761,43	37 761,43	
	TOTAL Dépenses de Fonctionnement	1 328 211,43	1 281 211,43	1 230 255,00

Les dépenses réelles proposées au BP 2017 sont en baisse de 4,6% par rapport au budget primitif 2016, soit -58 K€.

Cette baisse concerne les deux principaux postes de dépenses, à savoir les charges de personnel et les charges à caractère général.

Les charges de personnel, désormais payées sur le budget principal puis remboursées par le budget annexe « nettes » des recettes induites (IJ et remboursements de titres) diminuent de 2,1%. Cette prévision prend en compte le non remplacement d'un emploi permanent suite au départ en disponibilité de l'agent titulaire de ce poste, ainsi que l'augmentation des cotisations sociales et la hausse de la valeur du point.

Les charges générales sont en diminution (-8,8%), les prévisions ayant été établies au plus près du réalisé 2016 et en tenant compte du fait que les frais de transport des apprentis, qui représentaient 15 K€ en 2016, sont désormais directement pris en charge par la Région.

L'encours de dette s'élève au 1^{er} janvier 2017 à 62 K€. Compte tenu de la politique de la Région qui, depuis septembre 2009, applique un taux d'intervention minoré pour les investissements financés avec recours à l'emprunt, le budget principal intervient par fonds de concours dans le financement des investissements du CFA.

Les intérêts de la dette incluant les intérêts courus non échus sont ainsi évalués à 1.000 €.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) concernent les versements au titre du fonds social des apprentis, régime d'aide mis en place par la Région et géré par le CFA.

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à 33 K€, en légère baisse par rapport à l'an passé.

Au final, hors reprise des résultats, la section de fonctionnement diminue de 4,7% par rapport au budget primitif 2016.

2. Les recettes de fonctionnement

Chap.	Rec de fonct €	BP 2016	Total Voté 2016	Propositions BP 2017
013	Atténuations de charges	2 500,00	9 855,00	
70	Ventes de produits, prestations ...	17 250,00	16 636,00	15 000,00
73	Taxe d'apprentissage	202 000,00	214 000,00	214 000,00
74	Subventions et participations	1 062 484,00	992 484,00	931 468,00
75	Autres produits de gestion courante	5 100,00	5 100,00	
77	Produits exceptionnels	19 310,43	22 675,43	26 000,00
	TOTAL Recettes réelles	1 308 644,43	1 260 750,43	1 186 468,00
042	Opérations de transfert entre sections	19 567,00	20 461,00	43 787,00
	TOTAL Recettes d'ordre	19 567,00	20 461,00	43 787,00
	TOTAL Recettes de Fonctionnement	1 328 211,43	1 281 211,43	1 230 255,00

Le produit des services (chapitre 70) concerne les recettes du restaurant d'application et des partenariats. Ceux-ci seront a priori limités (dispositif PREPA, titre professionnel manager d'univers marchand).

Les recettes de taxe d'apprentissage (chapitre 73) sont évaluées à partir du montant constaté en 2016 qui s'élève à 213.810 € (soit une hausse de 5,9% / réalisé 2015).

La participation de l'Agglomération, prévue au budget principal de la Communauté d'Agglomération, est de 390 K€ comme les années passées.

La contribution de la Région est évaluée globalement à 540 K€, compte tenu de l'effectif d'apprentis et du taux moyen d'intervention estimé. Le taux d'intervention qui est passé de 31% à 34% en 2015, reste en dessous des taux d'intervention moyens pratiqués sur l'ensemble de la Région. En 2016 une augmentation de la contribution de la Région a été obtenue, avec, notamment la compensation du déficit reporté de 2015.

Les remboursements sur rémunérations (chapitre 013) ainsi que les participations des agents à l'action sociale (chapitre 75) ne sont plus constatés sur le budget annexe car directement comptabilisés sur le budget principal au même titre que les charges de personnel.

La subvention du F.A.F.I.H. (organisme collecteur de l'hôtellerie, de la restauration et des activités de loisirs) pour les formations en hôtellerie est inscrite en produits exceptionnels (chapitre 77).

Les opérations d'ordre correspondent au transfert des subventions d'équipement reçues. La forte hausse constatée tient à la perception d'une importante subvention.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Chap.	Dép d'inv €	BP 2016 (hors RAR)	Total Voté 2016	Propositions BP 2017
16	Emprunts et dettes	14 500,00	14 500,00	14 600,00
20	Etudes et Logiciels	3 577,00	13 912,00	
21	Matériel, install.	27 492,00	38 532,26	29 900,00
23	Travaux	15 000,00	18 169,80	34 000,00
	TOTAL Dépenses réelles	60 569,00	85 114,06	78 500,00
040	Opérations de transfert entre sections	19 567,00	20 461,00	43 787,00
	TOTAL Dépenses d'ordre	19 567,00	20 461,00	43 787,00
	TOTAL	80 136,00	105 575,06	122 287,00
001	Solde n-1	200 307,87	200 307,87	
	TOTAL Dépenses d'Investissement	280 443,87	305 882,93	122 287,00

(Dépenses d'équipement TTC)

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 15 K€.

Les dépenses d'équipement (64 K€) concernent pour 30 K€ le renouvellement de matériel informatique, de mobilier et l'acquisition de divers matériels de cuisine (avec une subvention de 50% du Conseil Régional) et pour 34 K€ des travaux sur les locaux dont la réhabilitation des réseaux d'eau usée.

Les opérations d'ordre correspondent au transfert des subventions d'équipement reçues.

2. Les recettes d'investissement

Chap.	Rec d'inv €	BP 2016 (hors RAR)	Total Voté 2016	Propositions BP 2017
10	Dotations + réserves	8 867,43	14 170,93	10 482,00
13	Subventions	38 512,00	54 746,12	60 340,50
16	Emprunts et dettes	-2 519,12	198 080,88	18 269,50
024	Produits des cessions		3 615,00	
	TOTAL Recettes réelles	44 860,31	270 612,93	89 092,00
021	Virement de la SF			
040	Opérations de transfert entre sections	35 270,00	35 270,00	33 195,00
	TOTAL Recettes d'ordre	35 270,00	35 270,00	33 195,00
	TOTAL Recettes d'Investissement	80 130,31	305 882,93	122 287,00

Le fonds de compensation de la T.V.A. calculé sur la base des nouveaux investissements proposés s'élève à 10,5 K€.

Les subventions nouvelles de la Région concernent l'équipement informatique et les mobiliers et matériels de cuisine (12 K€). Le fonds de concours de l'Agglomération est consécutivement de 41 K€.

Les opérations d'ordre concernent la dotation aux amortissements.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif du Centre de Formation d'Apprentis pour l'exercice 2017.

*Les Budgets primitifs 2017 sont consultables sur l'URL :
ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.agglo-cotebasque.fr
Puis allez dans le répertoire FTPDAG puis dossier BP 2017 CFA*

Ils sont tenus à disposition des élus au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que dans chaque pôle territorial

OJ N°11 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS - FINANCES.

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE DE LA BASE DE LOISIRS BAIGURA.

Le projet de budget primitif 2017 de la base de Loisirs du Baigura, qui n'inclut pas la reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats 2016, s'équilibre comme suit :

BUDGET BASE DE LOISIRS BAIGURA	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	188 000,00	188 000,00
Investissement	137 114,00	137 114,00
TOTAL	325 114,00	325 114,00

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2016 (*)	Total Voté	BP 2017
0 11	Charges à caractère général	41 860.00 €	43 560.00 €	54 810.00 €
0 12	Charges de personnel et frais assimilés	62 100.00 €	62 100.00 €	67 200.00 €
66	Charges financières	400.00 €	400.00 €	0.00 €
0 22	Dépenses imprévues	227.00 €	227.00 €	1 040.00 €
	Total Dépenses Réelles	104 587.00 €	106 287.00 €	123 050.00 €
0 23	Virement à la section d'investissement	36 875.00	27 204.00 €	37 350.00 €
0 42	Opérations de transfert	35 338.00	46 709.00 €	27 600.00 €
	Total Dépenses d'ordre	72 213.00 €	73 913.00 €	64 950.00 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	176 800.00 €	180 200.00 €	188 000.00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Comparativement au Budget Primitif 2016, les dépenses réelles proposées au BP 2017 sont en hausse de 15.8 % soit + 16.8 K€.

Cette augmentation s'explique essentiellement par l'inscription au chapitre « Charges à caractère général » d'une somme de 10 000 € consacrée à la participation à la démarche « Pays Basque : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) » avec pour objectif, le financement d'actions - en fonctionnement mais aussi en investissement - permettant la valorisation patrimoniale du Baigura.

La participation de la Base de Loisirs du Baigura à ce dispositif s'inscrit plus largement dans le travail de réflexion engagé afin d'étudier de nouvelles pistes de valorisation de la base et du massif tant en termes d'environnement et de patrimoine que d'activités sportives, en gardant à l'esprit les problématiques liées au multi-usage et à l'utilisation d'un espace naturel sensible.

Il est ici précisé que les actions engagées dans le cadre de ce programme sont subventionnées à hauteur de 80 %.

Les charges de personnel augmentent de 8.2 %: évolution liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et à la hausse de la valeur du point au 1^{er} février 2017. Les effectifs affectés à ce budget sont de 2 agents ETP.

Toutefois, l'augmentation réelle de ces charges n'est que de 1.4%. En effet, certaines dépenses inscrites en 2016 au chapitre 011 sont dans le cadre du BP 2017 réaffectées au chapitre 012.

L'encours de dette est nul car soldé au 31 décembre 2016.

Les opérations de transfert correspondent aux dotations aux amortissements.

Au final, la section de fonctionnement augmente de 4.3 % par rapport au Budget Primitif 2016.

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2016 (*)	Total Voté	BP 2017
70	Produits des services	67 300.00 €	69 000.00 €	69 500.00 €
74	Dotations et Participations	75 000.00 €	75 000.00 €	8 000.00 €
75	Autres Produits de gestion courante	18 000.00 €	18 000.00 €	18 000.00 €
77	Produits exceptionnels	750.00 €	2 450.00 €	75 600.00 €
Total Recettes Réelles		161 050.00 €	164 450.00 €	171 100.00 €
0 42	Opérations de transfert	15 750.00	15 750.00 €	16 900.00 €
Total Recettes d'ordre		15 750.00 €	15 750.00 €	16 900.00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		176 800.00 €	180 200.00 €	188 000.00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Les produits des services (chapitre 70) envisagés sont analogues à ceux constatés en 2016. Ils sont constitués pour essentiellement par les produits liés à la navette qui permet d'accéder au sommet du Baigura.

Le chapitre Dotations et Participations se compose des subventions allouées dans le cadre du dispositif TEPCV (cf. supra).

Les produits de gestion (chapitre 75) correspondent aux loyers encaissés sur la Base de Loisirs auprès des entreprises proposant des activités aux usagers.

Le chapitre 77 correspond à une subvention du Budget Général à hauteur de 75 000 € comme pour l'exercice 2016.

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2016 (*)	Total Voté	BP 2017
16	Emprunt et dettes	18 240.00 €	18 240.00 €	0.00 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	5 510.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €	3 570.00 €	32 000.00 €
23	Immobilisations en cours	33 753.00 €	26 373.00 €	84 410.00 €
Total Dépenses Réelles		51 993.00 €	53 693.00 €	116 410.00 €
0 40	Opérations de transfert	15 750.00 €	15 750.00 €	16 900.00 €
0 41	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	3 804.00 €
Total Dépenses d'ordre		15 750.00 €	15 750.00 €	20 704.00 €
0 01	Déficit d'investissement	42 345.00 €	42 345.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		110 088.00 €	111 788.00 €	137 114.00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Une étude, financée par le Département et la Région, réalisée en 2015 a établi que la Base de Loisirs devait impérativement consolider l'existant (bâtiment et activités) afin de pouvoir enrichir le site en matière d'activités et de services.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les investissements prévus au Budget Primitif 2017 parmi lesquels figurent :

- la rénovation du hangar existant (Tranche 1) : 69 410 €
- la création de places de parking supplémentaires : 15 000 €
- le renouvellement des équipements de loisirs : 10 000 €
- le programme TEPCV (cf. supra) : 10 000 €

Les opérations d'ordre correspondent principalement à l'amortissement des subventions.

2. Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2016 (*)	Total Voté	BP 2017
13	Subventions	0.00 €	0.00 €	68 000.00 €
16	Cautionnement	1 000.00 €	1 000.00 €	360.00 €
Total Recettes Réelles		1 000.00 €	1 000.00 €	68 360.00 €
0 21	Virement section de fonctionnement	36 875.00 €	27 204.00 €	37 350.00 €
0 40	Opérations de transfert	35 338.00 €	46 709.00 €	27 600.00 €
0 41	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €	3 804.00 €
Total Recettes d'ordre		72 213.00 €	73 913.00 €	68 754.00 €
1068	Résultat de fonctionnement reporté	36 875.00 €	36 875.00 €	0.00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		110 088.00 €	111 788.00 €	137 114.00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Les subventions d'investissement se décomposent de la manière suivante :

- une somme de 60 000 € octroyée par la Région pour financer le programme d'investissement précité,
- 8 000 € provenant du dispositif TEPCV.

Les opérations de transfert correspondent aux dotations aux amortissements.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil communautaire est invité à voter le Budget Primitif du Budget Annexe Base de Loisirs Baigura de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'exercice 2017.

Les Budgets primitifs 2017 sont consultables sur l'URL :
ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.agglo-cotebasque.fr
Puis allez dans le répertoire FTPDAG puis dossier BP 2017 Base de Loisirs Baigura

Ils sont tenus à disposition des élus au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que dans chaque pôle territorial

OJ N°12 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS - FINANCES.

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE DE LA SALLE DE SPECTACLES AMIKUZE.

A la fin de l'année 2012, la Communauté de Communes Amikuze a débuté des travaux d'extension de sa salle de cinéma à Saint Palais, en construisant une salle supplémentaire de 300 places, à vocation polyvalente (permettant les projections cinématographiques comme les spectacles vivants). En plus de deux salles de cinéma/spectacles, le « Complexe Saint-Louis » ouvert en février 2015 compte également un espace de convivialité et de réception, une salle de réunion...

Depuis son ouverture, l'exploitation de ce complexe se fait sous la forme d'une Délégation de Service Public à l'Association Argitze. Ce contrat de trois ans prendra fin le 16 février 2018.

Le projet de budget primitif 2017 de la salle de spectacle s'établit comme suit :

BUDGET SALLE SPECTACLES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Total Fonctionnement	178 617,00	178 617,00
Total Investissement	56 632,00	56 632,00
TOTAL	235 249,00	235 249,00

Le budget primitif 2017 est en forte baisse par rapport à celui de 2016, notamment en investissement car la quasi-totalité des travaux de construction sont terminés.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2016 (*)	Total Voté	BP 2017
0 11	Charges à caractère général	15 400.00 €	15 400.00 €	37 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	35 000.00 €	35 000.00 €	35 000.00 €
66	Charges financières	54 293.00 €	54 293.00 €	51 770.00 €
67	Charges exceptionnelles	23 000.00 €	23 000.00 €	19 800.00 €
	Total Dépenses Réelles	127 693.00 €	127 693.00 €	143 570.00 €
0 23	Virement à la section d'investissement	29 179.77 €	29 179.77 €	11 137.00 €
0 42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 385.81 €	24 385.81 €	23 910.00 €
	Total Dépenses d'ordre	53 565.58 €	53 565.58 €	35 047.00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		181 258.58 €	181 258.58 €	178 617.00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Par rapport au budget primitif 2016, les dépenses réelles proposées au BP 2017 sont en hausse de 12,43%, soit 15 877 €.

Les charges générales bénéficient d'une forte augmentation (+140%) liée à la mise en place, au 1^{er} janvier 2017, par le délégataire, de la facturation d'un loyer à la collectivité pour chaque utilisation de la salle, soit 23 000 € supplémentaires prévus au budget 2017.

Les autres charges de gestion courante restent inchangées et correspondent à la subvention versée au Pôle Garazi-Baigorri pour la scène de Pays.

Les intérêts de la dette sont de 51 770 € pour l'année 2017, soit une baisse de 4,6%.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) concernent l'éventuelle subvention d'équilibre qui ne sera versée au délégataire qu'en cas de besoin.

La dotation aux amortissements des immobilisations s'élève à 23 K€, en légère baisse par rapport à l'an passé.

Au final, la section de fonctionnement diminue de 1,5% par rapport au budget primitif 2016.

2. Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	BP 2016 (*)	Total Voté	BP 2017
75	Autres produits de gestion courante	181 258.49 €	181 258.49 €	178 617.00 €
	Total Recettes Réelles	181 258.49 €	181 258.49 €	178 617.00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		181 258.49 €	181 258.49 €	178 617.00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Le chapitre 75 subit une légère baisse de 1,5%. En effet, les revenus des immeubles (les loyers perçus auprès du délégataire) ont pratiquement diminué de moitié par rapport au budget 2016 en raison de recettes exceptionnelles perçues en 2016, en régularisation d'exercices antérieurs. Cette baisse est comblée par une prise en charge du budget général. La subvention d'équilibre du budget général s'élève à 154 K €.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2016 (*)	BP 2017
16	Emprunt et dettes assimilées	51 925.00 €	54 448.00 €
21	Immobilisations corporelles	24 424.89 €	1 500.00 €
23	Immobilisations en cours	51 930.26 €	684.00 €
	Total Dépenses Réelles	128 280.15 €	56 632.00 €
001	Déficit d'investissement reporté	509 059.76 €	-
	Total dépenses d'Ordre	509 059.76 €	-
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		637 339.91 €	56 632.00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 54 448 €.

2 184 € sont prévus pour les dépenses d'équipement.

2. Les recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	BP 2016 (*)	BP 2017
10	Dotations, fonds divers et réserves	442 189.33 €	-
13	Subventions d'investissement reçues	141 585.00 €	21 585.00 €
	Total Recettes Réelles	583 774.33 €	21 585.00 €
0 21	Virement à la section d'investissement	29 179.77 €	11 137.00 €
0 40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 385.81 €	23 910.00 €
	Total Recettes d'ordre	53 565.58 €	35 047.00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		637 339.91 €	56 632.00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Les recettes réelles subissent une forte baisse qui s'explique par, en 2016, une forte affectation du résultat de fonctionnement en investissement et l'encaissement de la quasi-totalité des subventions versées pour la construction de la salle. Pour l'année 2017, il reste seulement à encaisser un reliquat de 21 585 € sur une subvention de 150 000 € du Département.

Le virement de la section de fonctionnement de 11 137 € permet d'équilibrer la section d'investissement.

Les opérations d'ordre concernent la dotation aux amortissements.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif du budget annexe salle de spectacles de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'exercice 2017.

Les Budgets primitifs 2017 sont consultables sur l'URL :
ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.agglo-cotepasque.fr
Puis allez dans le répertoire FTPDAG puis dossier BP 2017 Salle de spectacles Amikuze

Ils sont tenus à disposition des élus au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que dans chaque pôle territorial

OJ N°13 - RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS - FINANCES.

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME BIDACHE.

Le projet de budget primitif 2017 de l'Office de Tourisme du Pays de Bidache, sans reprise anticipée des restes à réaliser et des résultats 2016, s'établit comme suit :

BUDGET DE L'OT	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	69 780 €	69 780 €
Investissement	1 000 €	1 000 €
TOTAL	70 780 €	70 780 €

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Libelle	BP 2016 (*)	Voté 2016	Proposition BP 2017
Chap 011	Charges à caractère général	85 022,00 €	84 858,00 €	26 551,00 €
Chap 012	Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	41 293,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues fonctionnement	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	2 625,00 €	2 789,00 €	0,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	285,00 €	100,00 €
TOTAL Dépenses réelles		88 932,00 €	88 932,00 €	68 944,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	836,00 €
TOTAL Dépenses d'ordre		0,00 €	0,00 €	836,00 €
TOTAL Dépenses de fonctionnement		88 647,00 €	88 932,00 €	69 780,00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Globalement, le budget de fonctionnement baisse de 21.5% de 2016 à 2017.

Au budget 2016, les charges de personnel étaient imputées au compte 62871 « remboursement de frais à la collectivité de rattachement », chapitre 011. Cette imputation est corrigée à compter de

l'exercice 2017 et les dépenses de personnel sont affectées au chapitre 012 « charges de personnel » aux comptes 6215 et 6218.

Hormis cette correction, les charges à caractère général connaissent une légère augmentation de 3.7% avec un nouveau projet : la réalisation d'un site Internet commun aux Offices de Tourisme du Pays Basque intérieur. Les autres animations sont liées au château de Bidache et au partenariat avec l'Abbaye d'Hastingues et le Monastère de Sorde l'Abbaye. Il est à noter l'arrêt de l'animation Fauconnerie et son remplacement par l'animation Equestre.

Les charges de personnel baissent sensiblement, soit - 31.7%. Cette variation est due au retrait du poste de direction (0.40 ETP), fléché intégralement sur l'administration générale du Pôle Territorial. La masse salariale des saisonniers augmente légèrement en raison d'un plus grand nombre de visites guidées.

Au chapitre 023, le virement à la section d'investissement s'élève à 836 €.

2. Les recettes de fonctionnement

Chap.	Libelle	BP 2016 (*)	Voté 2016	Proposition BP 2017
Chap 70	Produits des services	21 600,00 €	21 600,00 €	15 600,00 €
Chap 73	Impôts et taxes	5 000,00 €	5 285,00 €	5 000,00 €
Chap 74	Dotations et participations	60 594,50 €	60 594,50 €	0,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	49 180,00 €
TOTAL Recettes réelles		87 194,50 €	87 479,50 €	69 780,00 €
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	1 452,50 €	1 452,50 €	0,00 €
TOTAL Recettes d'ordre		1 452,50 €	1 452,50 €	0,00 €
TOTAL Recettes de fonctionnement		88 647,00 €	88 932,00 €	69 780,00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Globalement les recettes sont en baisse mais équilibrent les dépenses de fonctionnement.

Le produit des services (chapitre 70) concerne les recettes des billetteries du château et des visites de bourgs, des visites scolaires, des circuits autocars, de la boutique et des partenariats. Il est en baisse de 27.7% par rapport à 2016, en raison de l'arrêt de l'animation Fauconnerie qui génère une fréquentation conséquente et un produit de 7 370 €. L'animation Equestre, qui remplace la Fauconnerie, génère quant à elle 2 400 € de recettes.

Au chapitre 73, il s'agit des recettes de la taxe de séjour perçue pour l'année 2016 et reversées en 2017.

La participation de la collectivité au déficit est déplacée du chapitre 74 au chapitre 75. Elle est en baisse sensible en raison de la diminution des charges de personnel (49 K €).

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

Chap.	Libelle	BP 2016 (*)	Voté 2016	Proposition BP 2017
Chap 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
TOTAL Dépenses réelles d'investissement TTC		0,00 €	0,00 €	1 000,00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Il est prévu un budget de 1 000 € pour le renouvellement du matériel informatique de l'Office de Tourisme.

2. Les recettes d'investissement

Chap.	Libelle	BP 2016 (*)	Voté 2016	Proposition BP 2017
Chap 10	Dotations fonds, divers et réserves	0,00 €	0,00 €	164,00 €
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	836,00 €
TOTAL Recettes réelles d'investissement		0,00 €	0,00 €	1 000,00 €

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Les dépenses d'investissement prévues en 2017 sont financées par le virement de la section de fonctionnement et le FCTVA.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif de l'Office de Tourisme du Pays de Bidache pour l'exercice 2017.

<p><i>Les Budgets primitifs 2017 sont consultables sur l'URL :</i> ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.agglo-cotebasque.fr <i>Puis allez dans le répertoire FTPDAG puis dossier BP 2017 Office de tourisme Bidache</i></p> <p><i>Ils sont tenus à disposition des élus au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que dans chaque pôle territorial</i></p>

OJ N°14- RESSOURCES ET SERVICES SUPPORTS - FINANCES.

BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET ANNEXE DES PISCINES GARAZI BAIGORRI.

La compétence gestion des piscines de Saint Jean Pied de Port et Saint Etienne de Baigorry a été transférée à la Communauté de Communes Garazi Baigorry le 29 août 2006, pour une gestion effective en 2008, au titre des équipements d'intérêt communautaire.

Ces deux piscines accueillent les scolaires sur les mois de juin et septembre afin que les collèges et écoles primaires assurent les programmes imposés en termes de natation scolaire. Les scolaires du primaire proviennent d'un territoire vaste allant de Larceveau à Urepel.

Ces équipements vieillissants (construction dans les années 70), font l'objet pour celle de Saint Etienne de Baigorry, de travaux de réhabilitation et pour celle de Saint Jean Pied de Port, d'un remplacement par la construction d'un nouvel équipement.

Le projet de budget primitif 2017 des deux piscines, s'établit comme suit :

BUDGET PISCINES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	229 145,00	229 145,00
Investissement	3 041 008,00	3 041 008,00
TOTAL	3 270 153,00	3 270 153,00

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 Les dépenses de fonctionnement

Le budget concerne les deux piscines estivales situées à Saint Etienne de Baigorry et Saint Jean Pied de Port. Cependant, la future piscine en construction à Saint Jean Pied de Port impacte déjà le budget de fonctionnement.

Les piscines estivales sont ouvertes pendant 4 mois, du 29 mai 2017 au 29 septembre 2017. En juin et septembre, l'ouverture est destinée majoritairement aux scolaires, du lundi au vendredi. La période d'ouverture au grand public a lieu du 1^{er} juillet au samedi 2 septembre.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016 (*)		Propositions BP 2017
	BP 2016	Total Voté 2016	
011 - Charges à caractère général	69 780,00	65 573,10	71 320,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	105 056,00	105 056,00	116 600,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	1 117,50	500,00
66 - Charges financières	4 565,00	21 365,00	40 525,00
67 - Charges exceptionnelles	0,00	89,40	200,00
002 - Déficit de fonctionnement reporté	124,00	124,00	
Total dépenses réelles	179 525,00	193 325,00	229 145,00

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Par rapport à l'exercice 2016, les dépenses réelles de fonctionnement proposées au BP 2017 sont en hausse de 18,5 % (+36 092 €), après avoir été stables entre 2015 et 2016 à 193 053 €.

Les augmentations observées sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » de 8.8 % et 012 « Charges de personnel et frais assimilés » de 11%, sont liées à la mise en route de la nouvelle piscine estimée à 1 mois de fonctionnement (remplissage du bassin, produit d'entretien, combustible et personnel). Les autres postes restent stables.

Les personnels pour la préparation et l'entretien des piscines sont des agents du pôle pour la piscine de Saint Jean Pied de Port, et de la commune pour Saint Etienne de Baigorry. Cette mise à disposition est organisée avec une convention entre la commune et la Communauté d'agglomération. Du fait de la vétusté des deux piscines, le temps de préparation concerne majoritairement la reprise des joints et des canalisations des bassins.

Les personnels de surveillance des bassins sont des personnels saisonniers pour 4 mois. Chaque piscine dispose d'un agent diplômé du Brevet d'Etat de Maître Nageur Sauveteur (MNS), et un autre diplômé du Brevet d'Etat MNS ou du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA). L'effectif est complété avec des recrutements de jeunes saisonniers pour l'accueil et la tenue des vestiaires à raison de 2 par piscine.

Ainsi, l'augmentation des charges de personnel est principalement liée à un mois de fonctionnement de la nouvelle piscine, prévue à l'automne 2017.

La part des intérêts bancaires, chapitre 66 « Charges financières », augmente (+89 % de 21 365 € à 40 525 €), car un emprunt a été contracté en 2016 afin de financer une partie de la construction de la nouvelle piscine.

2 Les recettes de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2016 (*)		Propositions BP 2017
	BP 2016	Total Voté 2016	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	34 000,00	34 000,00	36 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	142 500,00	156 300,00	2 500,00
75 - Autres produits de gestion courante			189 845,00
77 - Produits exceptionnels	2 225,00	2 225,00	
013 - Atténuations de charges	800,00	800,00	800,00
Total recettes réelles	179 525,00	193 325,00	229 145,00

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Les produits des services et ventes concernent la vente des entrées piscines au public et établissements scolaires.

Les subventions du département sont attribuées pour la mise à disposition d'équipements sportifs aux collèges.

La prise en charge du déficit par le budget général augmente (+23 %). Aucune recette supplémentaire n'a été inscrite en 2017, par mesure de prudence.

L'ouverture de la nouvelle piscine devrait cependant générer des recettes, difficile à évaluer à ce stade du projet.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2016 (*)		Budget primitif 2017
	BP 2016 avec RAR	Total Voté 2016	Propositions Nouvelles
16 - Emprunts et dettes assimilés	6 545	37 945	70 375.00
21 – Immobilisations corporelles	3 813 366.20	3 781 966.20	2 970 633.00
Total dépenses d'investissement	3 819 991.20	3 819 911.20	3 041 008.00
001 - Déficit d'investissement reporté	180 271.40	180 271.40	
Total	4 000 182.60	4 000 182.60	

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

La principale opération concerne la poursuite de la construction du centre aquatique de Garazi pour un solde de travaux estimé à 2 939 418 € TTC.

Une réhabilitation minimale est également prévue sur la piscine de Baigorri afin de pouvoir assurer son ouverture sur la saison 2017, pour un montant de travaux de 31 215 € TTC.

Le remboursement de la dette s'élève à 70 375 €, augmentation liée à l'emprunt contracté en 2016, pour la construction de la nouvelle piscine (Emprunt de 1.5 M€ sur 20 ans).

2 Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2016 (*)		Budget primitif 2017
	BP 2016	Total Voté 2016	Propositions Nouvelles
10 - Dotations, fonds divers et réserves	53 300.00	53 300.00	623 953.00
13 – Subventions d'investissement	3 946 882.60	3 946 882.60	2 417 055.00
Total recettes d'investissement	4 000 182.60	4 000 182.60	3 041 008.00

(*) Données 2016 portées à titre d'information. Ces précisions n'apparaissent pas sur le document budgétaire annexé, la Communauté d'agglomération Pays Basque n'ayant pas connu d'exercice budgétaire en 2016.

Le fonds de compensation de la T.V.A. calculé sur la base des nouveaux investissements proposés s'élève à 623 953 €.

Les subventions pour la nouvelle piscine proviennent du CNDS à hauteur de 665 000 €, de la Région pour 175 000 € et du Département pour 751 400 €.

Le budget principal abonde par une subvention d'équipement à hauteur de 818 709 €.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil communautaire est invité à voter le budget primitif du budget annexe Piscines Garazi Baigorri de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'exercice 2017.

<p>Les Budgets primitifs 2017 sont consultables sur l'URL : ftp://ftpelus:ftp28*ELUS@ftp.agglo-cotebasque.fr Puis allez dans le répertoire FTPDAG puis dossier BP 2017 Piscines Garazi Baigorri</p> <p>Ils sont tenus à disposition des élus au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que dans chaque pôle territorial</p>
